



Rapport d'activité

2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	5
PRESENTATION GENERALE.....	5
LE SYNDICAT	5
Statuts et compétences	5
Fonctionnement.....	5
LE TERRITOIRE	6
Les collectivités adhérentes	6
Les instances de décisions.....	7
Financement du service	7
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DECHETS	8
Une organisation multifilières	8
LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP)	8
Renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets	8
Dispositif de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets	10
La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)	10
La collecte des biodéchets et ses équipements	11
Les composteurs individuels	12
Le contrôle de la qualité.....	12
Les siriels	13
Les élagages	13
Les pénalités au collecteur	14
Evolution des tonnages collectés en PAP	14
LA COLLECTE SELECTIVE	14
Le parc de points d'apport volontaire (PAV)	14
Exploitation des PAV	15
Les circuits de collecte	16
Evolution de la collecte sélective	16
Les performances	17
Les caractérisations et les refus du centre de tri	17
LES DECHETTERIES	18
Dix sites	18
Population desservie au 1 ^{er} janvier 2015	19
La mise en réseau des déchetteries	19
Des travaux en déchetterie	19
Les tonnages	20
La fréquentation.....	21
Les déchets interdits	21
Les apports en déchetteries par type de déchets	21
Les filières.....	22
Récupération et effractions	23
LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	23
L'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux)	23
Travaux sur l'ISDND	24

Le centre de compostage	24
La valorisation des biodéchets et des déchets verts.....	25
La redistribution du compost.....	25
Les installations de stockage des déchets inertes.....	26
La valorisation des emballages, du papier et du verre.....	26
EN RESUME	27
LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT.....	27
LE SMP EN BREF.....	28
LES BENEFICES ENVIRONNEMENTAUX	29
LES TONNAGES	30
Les tonnages collectés en 2015.....	30
Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets	30
Les tonnages traités en 2015	31
COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION.....	32
LES ACTIONS DE COMMUNICATION	32
La communication orale.....	32
La communication écrite.....	36
LES RESSOURCES HUMAINES	38
LES INDICATEURS FINANCIERS	39
Les principales sources de financement	39
La responsabilité élargie au producteur(REP) et les éco-organismes	39
Le budget.....	40
LES ANNEXES	41
ANNEXE I La composition du Comité syndical	41
ANNEXE II La composition du Bureau.....	41
ANNEXE III Stock des équipements	42
ANNEXE IV Les marchés et leurs échéances	42
ANNEXE V Lexique.....	43

Introduction

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 impose au Syndicat mixte de la Puisaye de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité déchets que lui ont transférés les communes membres.

Il s'inscrit dans les dispositions du décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il est dressé pour l'ensemble des communautés de communes pour lesquelles le Syndicat mixte de la Puisaye exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et est présenté en Comité syndical « dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à la disposition du public et transmis aux collectivités concernées pour présentation à leur conseil communautaire.

Présentation générale

Le Syndicat

Le Syndicat mixte de la Puisaye (SMP) a pour objectif de mettre en œuvre une gestion globale et moderne des déchets ménagers, dans le respect de l'environnement et en conformité avec la réglementation en vigueur.

Statuts et compétences

Le SMP est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant 4 communautés de communes. Depuis le 1^{er} janvier 2012, il est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés: collecte, traitement et valorisation.

Il s'agit de :

- la gestion des équipements de collecte (bacs, bioseaux, composteurs) et de collecte en apport volontaire (colonnes de tri).
- la collecte des déchets ménagers, biodéchets et des recyclables.
- le transfert de déchets collectés vers les différents équipements de traitement.
- le traitement des déchets.
- la gestion et l'exploitation des déchetteries.
- la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation en direction des différents publics.

Fonctionnement

Le Syndicat fait appel à des prestataires privés pour les collectes (ordures ménagères, biodéchets, points d'apport volontaire, bennes de déchetteries).

Le traitement est assuré en régie directe par le Syndicat, propriétaire d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et d'un centre de compostage sur le site de Ronchères.

L'ISDND accueille :

- les ordures ménagères du territoire.
- les encombrants issus des dix déchetteries du Syndicat.
- les refus de tri des biodéchets.
- les refus de tri des points d'apport volontaire.

Le centre de compostage accueille :

- les biodéchets du territoire.
- les déchets verts issus des dix déchetteries du Syndicat.

La gestion et l'exploitation des déchetteries sont également en régie directe.

Le territoire

EN CHIFFRES...

Superficie de 1 772 km², 4 communautés de communes, 75 communes, 36 336 habitants.

Territoire rural (<20 hab./km²), habitat vertical faible : 1.59 %



- Les points recyclage
- Les déchetteries
- Le centre de compostage
- L'ISDND (Installation de stockage des déchets Non Dangereux)
- Centre de tri
- Centre de stockage des déchets inertes

Les collectivités adhérentes

Collectivités adhérentes	Nbre de communes	Population	Part de la pop. / pop. totale
CC Cœur de Puisaye	24	16 880	46,46 %
CC Forterre Val d'Yonne	19	5 255	14,45 %
CC de l'Orée de Puisaye	14	5 153	14,19 %
CC des Portes de Puisaye Forterre	18	9 048	24,90 %
TOTAL sans double compte	75	36 336	

Les instances de décisions

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les collectivités adhérentes et par un Bureau, émanation du Comité syndical.

Le Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 42 membres, 30 titulaires et 12 suppléants (cf. annexe I), élus par les communautés de communes. Le Comité syndical est renouvelé après chaque scrutin municipal et pour un mandat de même durée.

Le rôle du Comité syndical s'exprime à différents niveaux :

- politique : il élit ses représentants au Bureau ; décide des évolutions statutaires et des axes de politique générale.
- budgétaire : il vote les budgets et les comptes administratifs, fixe les participations des tiers ou des collectivités.

Le Bureau

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constitue, le Bureau. Il est constitué du Président, de 3 Vice-Présidents et de 11 membres (cf. annexe II). Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire.

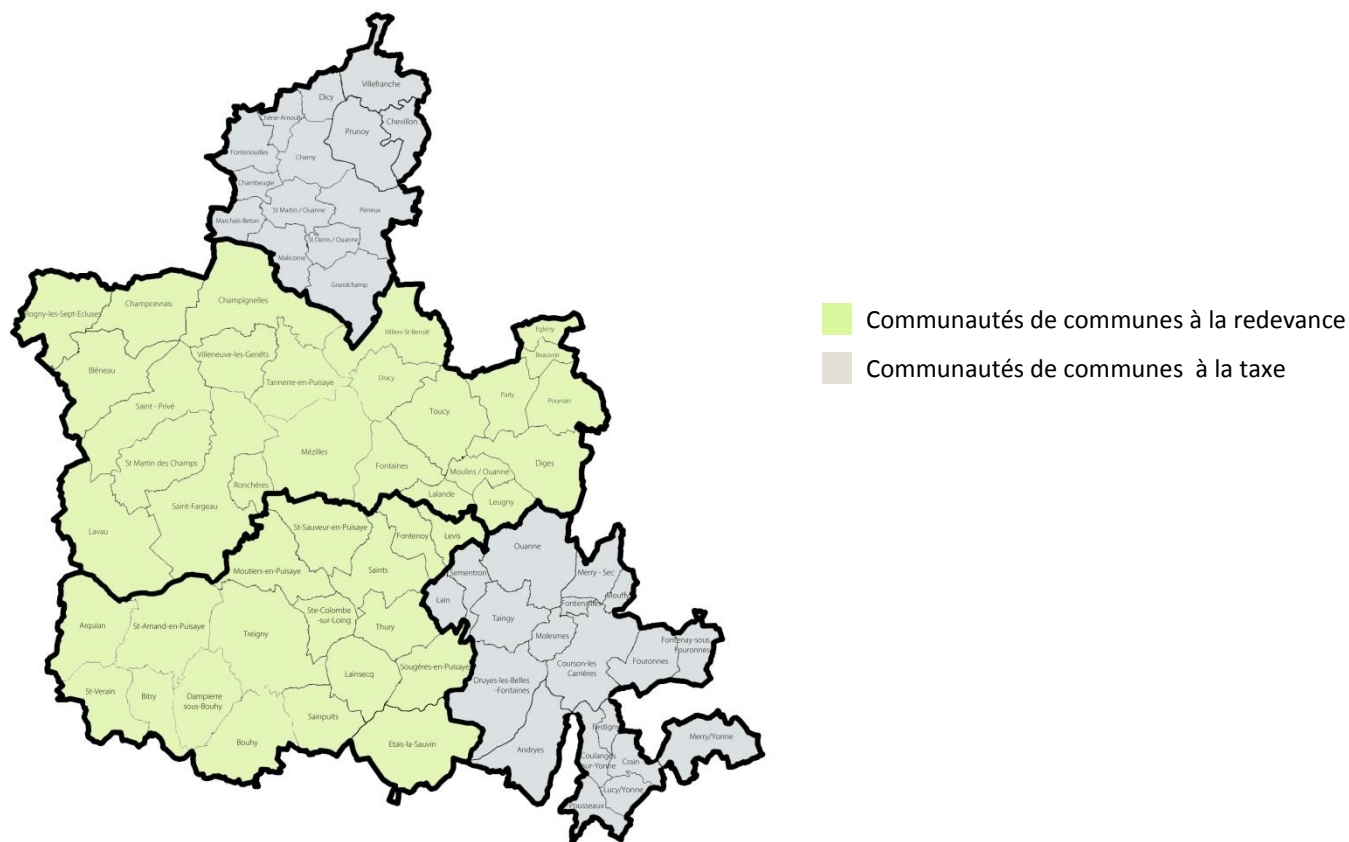
Il prend toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du Syndicat, à l'exclusion des prérogatives revenant de droit au Comité syndical et prépare les décisions stratégiques.

La Présidence

Elu par le Comité syndical, le Président exerce le pouvoir exécutif du Syndicat. Il prépare et exécute les décisions du Comité syndical et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il représente le Syndicat en justice après habilitation du Comité syndical. Il est assisté dans ses tâches par les Vice-Présidents.

Financement du service

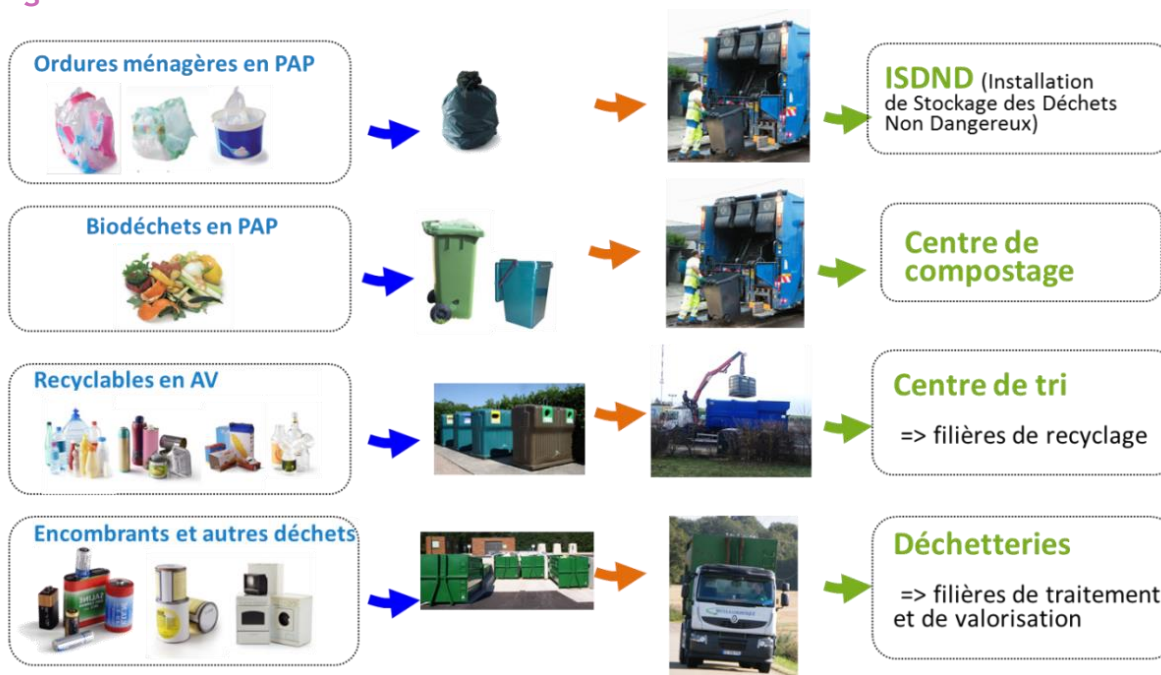
Les principales ressources du Syndicat mixte de la Puisaye sont assurées par les contributions de ses adhérents, qui répercutent les coûts de traitement et de collecte aux usagers selon les modalités choisies par les collectivités (taxe ou redevance d'élimination des ordures ménagères).



Les indicateurs techniques

L'organisation des collectes des déchets

Une organisation multi filières



La collecte en porte à porte

Renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets

L'exécution du service de collecte des ordures ménagères et des biodéchets est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public, à un opérateur privé.

Suite au marché de collecte relancé en 2014 et classé sans suite en fin d'année, le contrat alors en cours, a été prolongé au 28 février 2015.

En complément de l'état des lieux réalisé en 2014 afin de définir au mieux les besoins des collectivités, une réflexion s'est engagée avec les communes et les gros producteurs concernés par une collecte bihebdomadaire. Le Syndicat a rencontré plus d'une vingtaine d'entreprises ou établissements publics ainsi que toutes les communes concernées.

Fin 2014, un nouveau cahier des charges a été défini avec de nouveaux scénarios, afin de limiter la charge financière et le nouveau marché de collecte des ordures ménagères et des biodéchets a été adopté lors du Conseil syndical du 11 février 2015.

C'est la société SITA qui a remporté ce marché, d'un montant de 1 470 606 € HT pour la collecte une fois par semaine de toutes les communes et de 40 887 € HT pour collecter deux fois par semaine l'hyper centre de Toucy et 6 gros producteurs. Le marché est d'une durée de 3 ans reconductible deux fois un an.

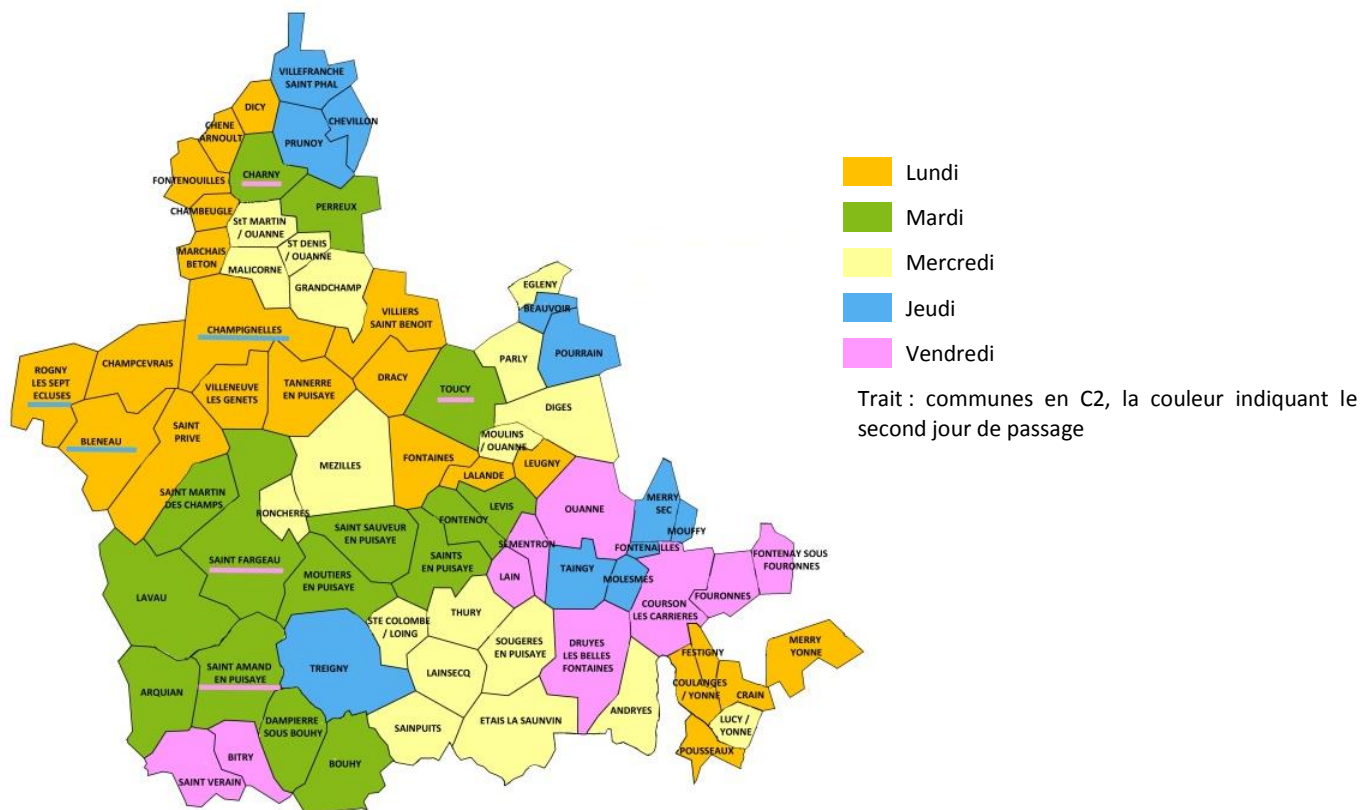
Optimisation des circuits de collecte

Dans son offre, le candidat a proposé de modifier les tournées de collecte afin d'optimiser les circuits.

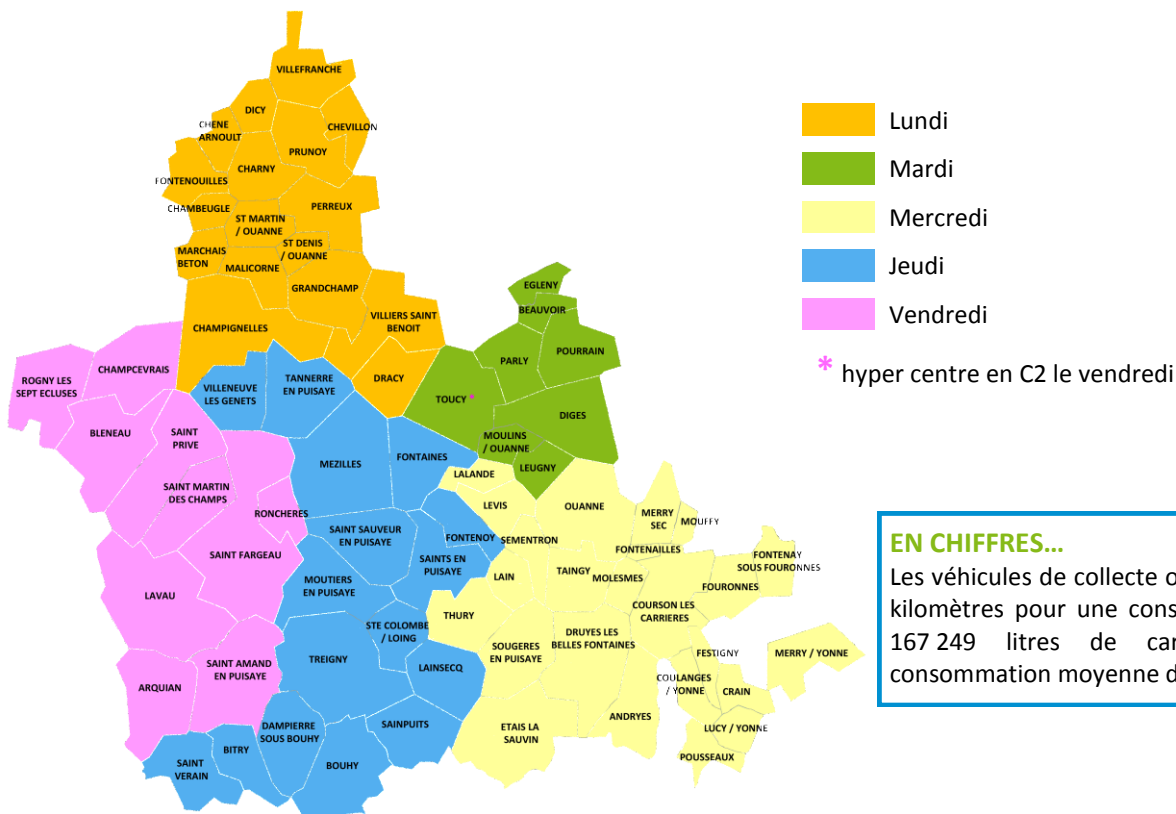
Ainsi les jours de collecte ont changé pour une majorité de communes (62/75) et les communes anciennement collectées deux fois par semaine sont passées à une fois, à l'exception de l'hyper centre de Toucy et de certains gros producteurs.

Une nouvelle organisation que le prestataire a mis en place le 30 mars 2015.

Jours de collecte avant le 30 mars 2015



Jours de collecte après le 30 mars 2015



EN CHIFFRES...

Les véhicules de collecte ont parcouru 258 907 kilomètres pour une consommation totale de 167 249 litres de carburants soit une consommation moyenne de 65 l/100 kms.

Réaction des habitants au changement du marché

Afin d'informer au mieux les habitants, plusieurs outils de communication ont été réalisés avec l'aide des communes et communautés de communes pour leur diffusion.

Dès la mi-mars, un tract d'information a été distribué dans les boîtes aux lettres de chaque commune concernée par une modification de collecte. Au verso de ce document, étaient également indiqués les jours fériés et les décalages de jours de collecte occasionnés.

Des affiches d'information ont été envoyées par mail à toutes les communes et elles ont été placardées dans les 10 déchetteries. Le site internet du Syndicat a également relayé l'information ainsi que la presse.

Globalement, la population a très bien accepté les modifications survenues avec ce nouveau marché.

Il y a eu une recrudescence du nombre d'appel au n° vert mais majoritairement par des habitants qui souhaitent davantage d'informations.

Bilan des contacts concernant le nouveau marché

	N° vert	Courriers	Mail	Site internet	Total	% / à la population
Demande d'information sur le nouveau marché	135	1			136	0,37
Demande d'information sur le décalage des jours de collecte	3				3	0,008
Mécontent du décalage des jours de collecte	22	3	7	5	37	0,10
Demande d'information sur le passage de C2 en C1	5	1			6	0,01
Mécontent du passage de C2 en C1	27	6	3	3	39	0,09
				TOTAL	221	0,60

Les jours fériés

Il n'y a pas de collecte les jours fériés et la tournée de collecte du jour férié et des jours suivants de la semaine est décalée à J+1, jusqu'au samedi.

Dispositif de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets

La collecte est organisée en porte à porte et en deux flux :

- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et déchets assimilés
- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets).

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets est réalisée au moyen de bennes bi compartimentées.

Ce dispositif permet de collecter simultanément (et sans les mélanger) les deux flux : les ordures ménagères et les biodéchets des habitants du territoire. Le compartiment des ordures ménagères est plus grand, les proportions étant d'environ 2/3 – 1/3.

Le volume maximal admissible est de 1 980 litres par semaine (3 bacs de 660 litres/semaine). Les entreprises ou les commerces produisant plus de déchets sont appelés « gros producteurs » et sont exclus du dispositif de collecte.

Dans le règlement de collecte, il est demandé aux habitants de présenter leurs poubelles à la collecte la veille au soir, l'heure de passage de la benne étant variable.

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Sont appelées ordures ménagères résiduelles :

- Les déchets non organiques provenant de la préparation des repas et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers déposés aux heures de la collecte, dans des récipients placés devant les immeubles et habitations individuelles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions conformément aux règlements de collecte en vigueur.

- Les déchets assimilés sont les déchets de même nature que ceux des ménages, éliminés dans les mêmes conditions, mais produits par toutes activités professionnelles, privées ou publiques et pouvant être collectés sans sujétion particulière.
- Les déchets déposés indument par les ménages aux pieds des points d'apport volontaire.

Les contenants

Le Syndicat ne fournit pas de bacs d'OMR. Chaque foyer peut présenter le contenant à sa convenance (sacs, poubelles, bacs...).

La collecte des biodéchets et ses équipements

Sont appelés biodéchets :

- Les déchets organiques provenant de la préparation des aliments et des restes de repas.
- Les tontes de gazon, feuilles, déchets floraux et de massifs tolérés dans la limite du volume du bac.

Les contenants

Pour faciliter le geste de tri, le Syndicat mixte de la Puisaye fournit gratuitement aux habitants un bac de couleur verte ou un bioseau, via les communes, afin de collecter en porte-à-porte les biodéchets.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant : 30 € pour un bac et 5 € pour un bioseau. Un même foyer ne peut pas avoir un même équipement en double, ni un bac + un bioseau. Les équipements peuvent seulement être renforcés avec un composteur.

Les agents environnement livrent à la demande aux collectivités les équipements que les communes redistribuent ensuite aux habitants.

En 2015, le Syndicat a livré dans les communes

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 120 l	84	11
Bioseaux	17	6

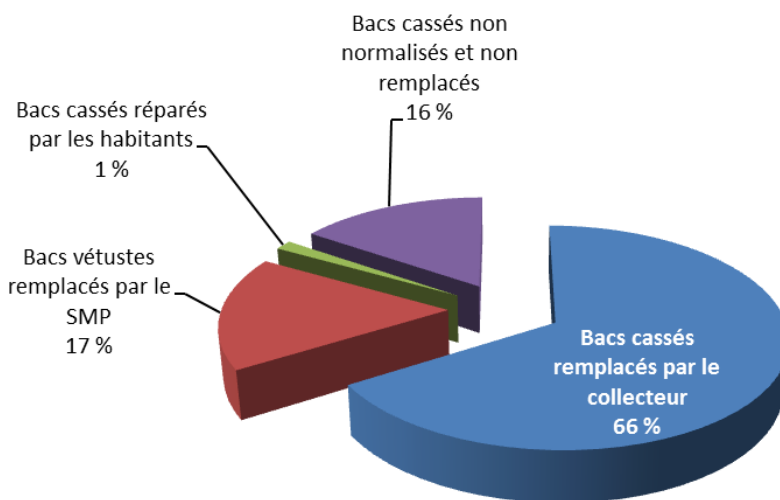
Le remplacement des bacs cassés

La collecte réalisée par SITA occasionne régulièrement la casse des équipements du Syndicat mixte de la Puisaye (bacs biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

Le changement de ces équipements est assuré dans certains cas, par SITA. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

En 2015, 71 équipements à biodéchets ou à ultimes cassés ont été signalés par SITA ou par les habitants.

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	TOTAL
Bacs remplacés par le collecteur	21	26	47
Bacs réparés par les habitants	1		1
Bacs non normalisés, non remplacés	4	7	11
Bacs vétustes	12		12
TOTAL	38	33	71



Les bacs à biodéchets vétustes

Les premiers bacs à biodéchets ont été distribués en 2002.

Certains d'entre eux commencent à casser, notamment à se fendre au niveau de la cuve. Aussi, lorsque les habitants viennent en mairie, ils peuvent échanger (contre remise de l'ancien) gratuitement leur bac à biodéchets si le n° est compris entre 1 et 21 500.

Les bacs à ordures ménagères en mauvais état

Certains habitants ou gros producteurs se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entraîner des risques importants pour les équipes de collecte.

Le Syndicat a, en 2015, contacté 21 gros producteurs et 10 habitants afin qu'ils réparent ou changent leur bac.

De nouveaux équipements

Le Syndicat mixte de la Puisaye ayant besoin de renouveler son stock d'équipement, un nouveau marché a été lancé et attribué fin septembre à l'entreprise Plastic Omnium.

Les bacs à biodéchets sont similaires aux anciens, les composteurs eux, sont légèrement plus grands (900 litres).

Le Syndicat a également commandé des bacs à ordures ménagères simples, ou fermant à clé. La cuve est grise et le couvercle grenat.

L'objectif n'est pas de doter systématiquement tous les foyers.

Ces bacs ne seront distribués que dans 3 cas bien spécifiques par les agents environnement :

- lors de la suppression d'une marche arrière
- lors de la création d'un point de regroupement
- pour les résidences secondaires qui en auraient besoin, à condition que le bac soit installé dans un endroit discret, accessible uniquement par des résidents identifiés.



Les composteurs individuels

Le Syndicat met à disposition des habitants volontaires, des composteurs à la place du bac à biodéchets ou du bioseau ou en renforcement de ces équipements. Le composteur coûte alors 15 €.

En 2015, le Syndicat a livré dans les communes :

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Composteurs	52	15

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à SITA de vérifier la qualité des matériaux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler au Syndicat l'adresse. Cette vérification visuelle se fait avant basculement du bac, au moment de l'ouverture du couvercle.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités par le Syndicat à la fin de chaque collecte.

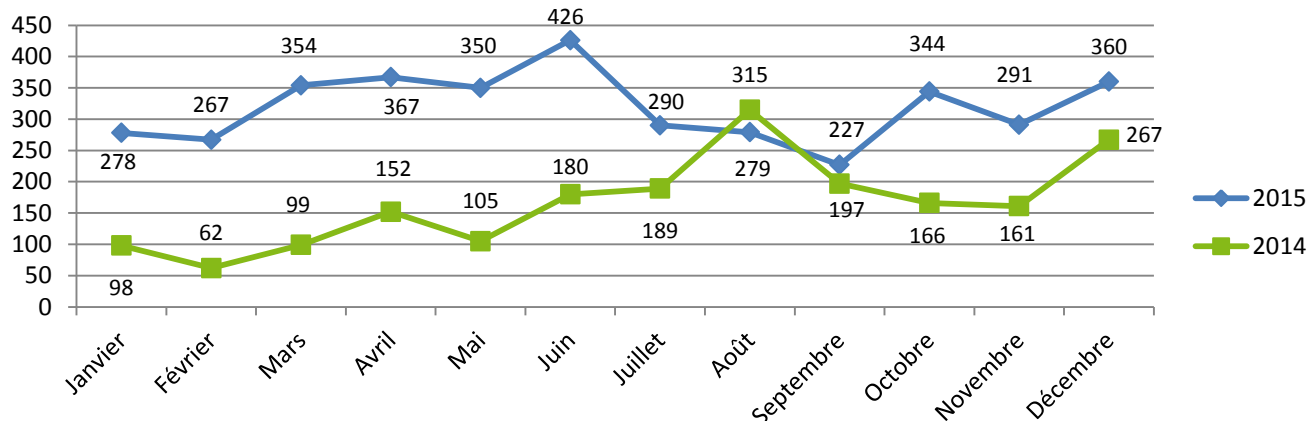
Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 3 833 refus effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 15 refus /jour.

En 2015, les habitants ayant eu pour la première fois un refus ont été informés par courrier. Les usagers ayant eu plusieurs refus ont reçu la visite des agents environnement.

Refus de collecte communiqués aux mairies	Nombre de refus traités par courriers	Nombre de refus traités en visite	Nombre de refus traités par téléphone
3 833	1 584	101	416

En moyenne, 70 % des habitants ayant eu un refus ont reçu un courrier informatif accompagné d'un guide du tri. 25 % ont eu un second refus dans les semaines suivantes.

Comparatif mensuel des refus 2014/2015



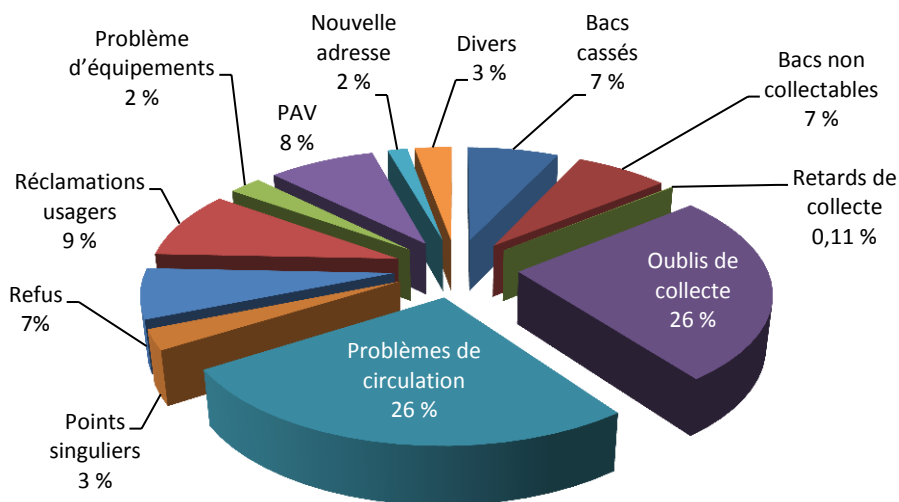
Les SIRIELS

SIRIEL est un extranet fourni par le prestataire de collecte qui permet d'être en relation constante avec notre prestataire de collecte (SITA). Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents du SMP, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactifs dans nos relations avec notre prestataire.

En 2015, les agents environnement ont traité et solutionné 912 SIRIEL, se décomposant ainsi :

Composition des SIRIEL	
Bacs cassés	67
Bacs non collectables	76
Retards de collecte	1
Oublis de collecte	246
Problèmes de circulation	279
Points singuliers	28
Refus	67
Réclamations usagers / SITA	90
Problème d'équipements	24
PAV	75
Nouvelle adresse	16
Divers	28
TOTAL	997



Chaque SIRIEL entraîne une procédure afin de solutionner le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus...).

Les élagages

Les véhicules de collecte sont les seuls poids lourds à emprunter la quasi-totalité des routes carrossables pour autant qu'elles desservent des habitations.

Notre prestataire SITA nous a signalé à de nombreuses reprises que la collecte des ordures ménagères et des biodéchets

était compromise par la végétation. Ce besoin important d'élagage a occasionné de nombreuses casses de matériel sur les camions (coques de rétroviseurs, gyrophares...) pour un coût de plus de 3 000 € de réparations.

Le Syndicat a donc mis une procédure en place afin de gérer cette problématique. Il a été exigé que lors d'un signalement par SITA, les informations soient les plus précises possibles avec photo et/ou plan à l'appui afin de ne pas mobiliser les communes ou communautés de communes inutilement.

La demande d'élagage est ensuite instruite auprès de nos adhérents par courrier ou mail.

En 2015, près de 120 élagages nous ont été signalés. 99 % ont été réalisés.

Les pénalités au collecteur

Le Syndicat a appliqué cette année des pénalités au collecteur, conformément au cahier des charges du marché.

EN CHIFFRES...

148 points d'apports volontaires répartis sur le territoire soit 1 point pour 245 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Mois	Motifs de la pénalité	Montant
Septembre	Non-exécution d'une partie de la collecte	2 000
Novembre	Non-respect des séparations de flux de matériaux	500
Décembre	Non-exécution d'une partie de la collecte	1 000
TOTAL		3 500 €

Evolution des tonnages collectés en porte à porte

Evolution des tonnages

	Tonnages					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OMR	6 800	7 006	6 895	6 886	6 915	6 480
Biodéchets	3 581	3 743	3 291	3 381	3 396	2 912
Total	10 381	10 749	10 186	10 267	10 311	9 392

Evolution des ratios

	Ratio kg/hab./an					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population	36 164	36 361	36 529	36 463	36 482	36 336
OMR	188	193	189	189	189	178
Biodéchets	99	103	90	93	93	80

En 2015, les tonnages collectés en ordures ménagères et en biodéchets ont fortement baissé par rapport à 2014 avec réciproquement 178 kg et 80 kg par habitant.

La collecte sélective

Le parc des points d'apport volontaire (PAV)

Les PAV sont constitués de colonnes de 4 m³ pour la collecte en apport volontaire des emballages en verre, du papier et des emballages : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, bouteilles en plastique.

Chaque commune est dotée à minima d'un point d'apport volontaire. Le territoire possède également 9 colonnes semi-enterrées pour le tri sur les communes d'Arquian et de St Amand en Puisaye.

Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papiers
303	204	138

Des destructions criminelles

Le Syndicat mixte de la Puisaye a subi au printemps et été 2015 une série d'incendies criminels, détruisant complètement 24 colonnes. Le Syndicat n'ayant pas assez de stock d'avance, un marché de fourniture de colonnes a été lancé.

De nouvelles colonnes d'apport volontaire

Les agents environnement ont réalisé courant 2015, un état des lieux des colonnes de tri défectueuses, en collaboration avec nos collecteurs.

Il a permis d'élaborer le cahier des charges du marché de fourniture de colonnes. L'achat de nouvelles colonnes permettra de renouveler le parc vieillissant des colonnes d'apport volontaire et de compléter ou créer de nouveaux points d'apport volontaire.

C'est l'entreprise Plastic Omnium qui a remporté le marché. Les membres du Comité syndical ayant choisi le modèle Hub'lo.

Les nouvelles colonnes, plus modernes, de couleur chocolat, possèdent un troisième orifice de remplissage pour les personnes à mobilité réduite, les enfants et les personnes de petite taille ou âgées.



La préhension de la colonne, de style kinshofer, garantit une durée de vie supérieure (en évitant que le prestataire de collecte « tape » la colonne contre la ridelle de son camion pour ouvrir la trappe et vider). Avec son volume de 3,9 m³, elle permet d'optimiser les fréquences de collecte et le nombre de colonnes à acheter.

Demande de création d'un nouveau PAV de colonnes aériennes

La collectivité doit faire une demande écrite au Syndicat. L'aménagement et l'accès à la plateforme est à la charge de la commune. Pour l'implantation d'un nouveau point recyclage hors bourg, la localisation doit desservir au minimum 25 habitations et se trouver sur des axes desservant plusieurs habitations.

Demande de création d'un PAV semi-enterrés

Il est également possible, grâce à ce nouveau marché, d'installer des points recyclage semi-enterrés. La règle de dotation de ces équipements a été définie en Bureau syndical : une seule demande par commune. Le point doit être situé dans le bourg, « à la vue de tous » et accessible au plus grand nombre. La commune a, à sa charge, l'ensemble du génie civil.

Dans tous les cas de figure, le PAV doit être facilement accessible aux véhicules de collecte (semi-remorques avec grue), dans une zone éloignée des réseaux électriques et téléphoniques aériens, ainsi que des arbres. Ceci afin que la collecte s'effectue en toute sécurité. Le lieu d'implantation est validé par les agents environnement du Syndicat.

Exploitation des PAV

L'exécution du service de collecte PAV est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public à des opérateurs privés : le verre est collecté par la société Gachon, les emballages et le papier par l'entreprise Bourgogne Environnement.

La facturation se fait au tonnage collecté de ces PAV.

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Eco-Emballages
Emballages	Bourgogne Environnement	Oui	Collecte et tri	Vente emballages + soutien Eco-Emballages
Papier	Bourgogne Environnement	Oui	Collecte et tri	Vente papier

Les circuits de collecte

Les circuits de collectes sont adaptés en fonction de la vitesse de remplissage des colonnes. La fréquence peut être hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, voir à la demande. Des demandes supplémentaires d'enlèvement peuvent avoir lieu au besoin.

De nombreux débords cet été

Alors que nous avons réussi avec les collecteurs à caler les fréquences de collecte des colonnes, cet été nous avons observé une recrudescence des débordements de colonnes.

En effet, la météo a été favorable et cela a entraîné une forte augmentation des tonnages, prenant de cours nos collecteurs.

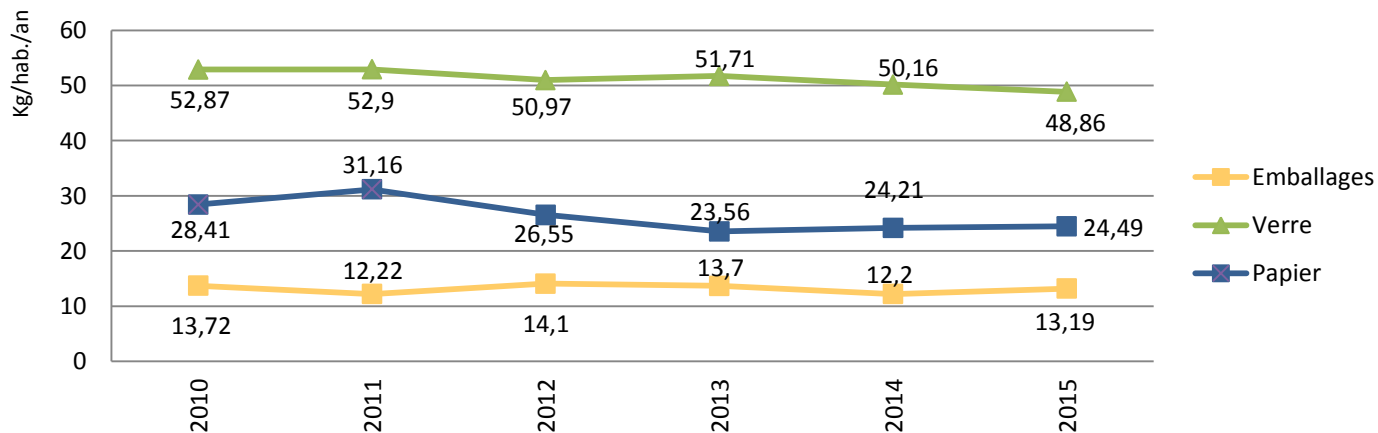
Evolution des tonnages été 2014 - 2015

Tonnages Emballages	2014	2015	Ecart 2014/2015 en %
Juin	65,98	69,52	+ 5 %
Juillet	78	86,32	+ 11 %
Août	71,72	87,56	+ 22 %
Septembre	69,82	72,82	+ 4 %

Evolution de la collecte sélective (quantité traitée)

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Verre	Tonnage	1 912	1 913	1 862	1 885	1 830	1 775
Papiers		1 027	1 058	970	859	883	890
Plastique		185	166	223	204	172	172
Métal		147	120	126	109	105	133
Brique et cartonnette		165	156	166	185	185	174
Carton de déchetterie				183	197	233	263
Verre	Kg/hab.	52,87	52,9	50,97	51,71	50,16	48,86
Papiers		28,41	29,27	26,55	23,56	24 ,21	24,49
Plastique		5,11	4,58	6,10	5,59	4,73	4,73
Métal		4,06	3,33	3,45	2,99	2 ,87	3,67
Brique et cartonnette		4,55	4,31	4,54	5,08	5,08	4,79
Total matière (tonnes)		3 436	3 413	3 347	3 242	3 175	3 144
Total matière (Kg/hab.)		95	94	92	89	87	87

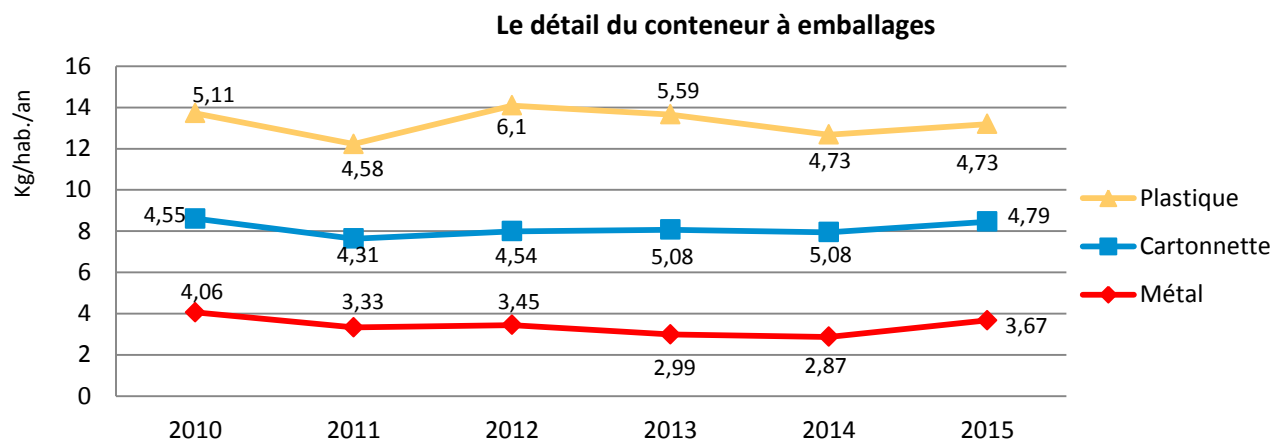
Les résultats par flux



La production de recyclables est en baisse.

Les quantités de verre diminuent mais restent encore importantes (48 kg/hab./an) au regard du gisement national (46kg/hab./an).

Les emballages amorcent une légère hausse. Les papiers diminuent également légèrement.



Les performances

		Performances (kg/hab./an)		
		Moyenne nationale Apport Volontaire 2007	Collectivités Yonne 2013	SMP 2015
Emballages	Métal	1,14	2,56	3,67
	Cartonnettes et briques	5,08	8,71	4,79
	Bouteilles et flacons plastique	3,23	4,73	4,73
Verre	Verre	31,92	35,70	48,86
	TOTAL I	41,37	51,70	62,05
Papier	Papier	21	NC	24,49
	TOTAL II	62,37		86,54

Les performances de recyclage du Syndicat en 2015 sont satisfaisantes. Elles sont supérieures à celles des collectivités de l'Yonne (+20 %), en ne prenant en compte que les emballages et le verre.

Nos performances dépassent aussi les résultats nationaux. Ces bons résultats s'expliquent en partie par la présence sur le territoire de nombreux points recyclage (1 PAV pour 245 hab. contre 500 hab. pour la moyenne nationale).

Néanmoins, ils ne doivent pas masquer des taux de refus pour les emballages trop élevés.

Les caractérisations et les refus au centre de tri

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés en point d'apport volontaire.

Le nombre de caractérisations est défini en fonction de la régularité des résultats et des performances de la collectivité par le contrat Eco-Emballages.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent du Syndicat.

En 2015, 14 caractérisations pour les emballages et 10 pour les papiers ont été réalisées.

A chaque caractérisation, le centre de tri nous donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans nos gisements. De 2006 à 2011, le taux de refus des emballages a augmenté régulièrement, atteignant les 34 %.

Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, dans les mauvais conteneurs, des erreurs de tri sur le plastique (pots, barquettes...) et de la présence d'ordures ménagères dans les conteneurs.

Depuis 2012, le taux de refus pour les emballages baisse (- 23 %) atteignant cette année 26 %.

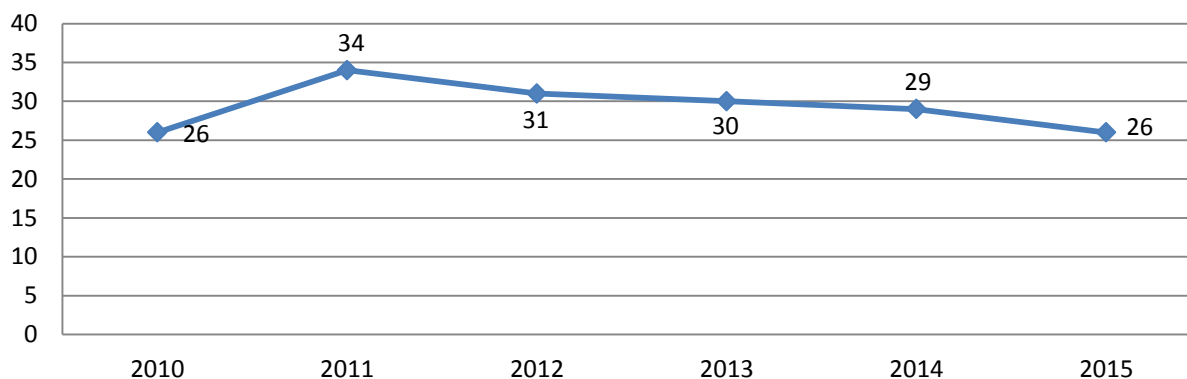
Cette baisse est due en partie à l'accentuation de la communication de terrain : mise à jour de la signalétique des points d'apport volontaire, porte à porte,...

De plus, le Syndicat a insisté auprès du collecteur afin d'impliquer fortement les équipages de collecte (refus).

Ce taux reste néanmoins beaucoup trop élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15 %. A titre de comparaison, le taux de refus enregistré en sortie de centre de tri pour les autres collectivités est de 21 %.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de refus emballages %	26	34	31	30	29	26
Taux de refus papier %	2,5	1,5	1	2	3	1,8

Evolution du taux de refus des emballages



En 2015, le taux de refus pour les papiers est excellent à 1,8 % (moyenne nationale de 5 %).

Les déchetteries

Dix sites

Les déchetteries sont des espaces clos, gardiennés qui permettent de déposer les déchets ne pouvant être collectés en porte à porte, en raison de leur nature, poids ou volume. Elles sont spécialement aménagées pour recueillir les déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées. Les déchets dangereux sont ainsi traités d'une manière spécifique.

Depuis que ses adhérents lui ont délégué la compétence collecte au 1^{er} janvier 2012, le Syndicat mixte de la Puisaye gère les 10 déchetteries de son territoire, situées à Champcevrains, Charny, Coulanges/Yonne, Etais la Sauvin, Molesmes, Pourrain, St Amand en Puisaye, St Fargeau, St Sauveur en Puisaye et Toucy.

Dès leur arrivée, les déchets sont dirigés vers la benne appropriée pour être regroupés et transportés vers leur filière de valorisation. Certains produits de consommation courante qui peuvent s'avérer toxiques (piles, peintures, huiles,...) sont isolés dans un local spécifique avant d'être acheminés vers des centres de traitement.

Avec ces installations, le territoire dispose en moyenne d'un équipement pour 3 966 habitants, ce qui est un ratio bien plus élevé que la moyenne nationale (un pour 14 000 hab.).

Caractéristiques des déchetteries

Nombre de déchetteries	10
Exploitation haut de quai (gardiennage)	Régie
Enlèvement des bennes	Bourgogne Recyclage
Accueil des déchets dangereux des ménages	OUI
Accès des professionnels	OUI
Cartes magnétiques	OUI

Population desservie au 1^{er} janvier 2015

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population* desservie du territoire SMP	Population* desservie hors territoire SMP	Population* totale desservie
Syndicat mixte de la Puisaye	36 336		36 336
Sommecaise		347	3 329
La Ferté Loupière		497	
Merry la vallée		401	
Saint Aubin Château Neuf		524	
Saint Martin sur Ocre		63	
Saint Maurice le Vieil		341	
Saint Maurice Thizouaille		255	
Entrains sur Nohain		901	
TOTAL	36 336	3 329	39 665

* Population municipale

Des conventions existent avec la Communauté de communes de l'Aillantais pour accueillir les communes de Sommecaise et La Ferté Loupière, avec les communes de Merry la Vallée, Saint Aubin Château Neuf, Saint Martin sur Ocre, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et avec la Communauté de Communes Val de Sauzay afin d'accueillir les habitants de la commune d'Entrains sur Nohain, en contrepartie d'une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitant.

La mise en réseau des déchetteries

Fin 2010, la Communauté de communes du Toucycois avait équipé les usagers de cartes magnétiques pour l'accès aux déchetteries de Toucy et de Pourrain.

Fin 2013, le Syndicat a commencé à équiper tous les foyers du territoire de cartes magnétiques pour les 8 autres déchetteries.

De type carte bancaire, nominative et personnelle, cette carte permet de mieux gérer les particuliers et les professionnels : contrôle des entrées (uniquement les habitants du territoire, taux de fréquentation...), statistiques sur l'origine et la nature des déchets apportés, contrôle de l'apport des professionnels...

Depuis 2014 et la distribution généralisée des cartes magnétiques, les habitants peuvent se rendre sur le site de leur choix.

Fin 2015, le taux de distribution s'élève à 72 %.

Plus de 1 500 cartes ont été envoyées en 2015 aux domiciles des usagers non encore équipés.

111 cartes ont été perdues par les habitants et refaites en 2015. Cette prestation est facturée 8 €.

Des travaux en déchetteries

En 2015, des travaux d'aménagements ont été engagés afin d'accueillir au mieux les nouvelles filières (les déchets toxiques, les pneus, les déchets électriques, les lampes et néons...) tout en respectant la réglementation et les exigences de ces nouveaux éco-organismes.

Entre 2014 et 2015, des abris en bois ont été construits à Champcevrains, Charny, Molesmes, Saint Sauveur en Puisaye et Toucy pour les déchets toxiques.

Des plateformes, pour accueillir le compost, ont été aménagées sur les déchetteries de Charny, Saint Amand en Puisaye et Saint Sauveur en Puisaye.

Les surfaces utilisables ont été optimisées pour la création de quais supplémentaires ou l'amélioration de l'accès des usagers et des prestataires sur les déchetteries de Champcevrains, Charny et Saint Sauveur en Puisaye.

Un complément de la signalétique extérieure a été fait sur les sites de Coulanges / Yonne et Etai la Sauvin.

L'habillage des fûts de collecte des piles (offert par Corepile) a été fait sur toutes les déchetteries.



AVANT



APRES

Local à DMS à Toucy

Coûts des travaux - Exercice 2014 et 2015

	Coûts TTC	Subventions (DETR, Ademe)	Autofinancement TTC
Abris bois	17 493	8 178	9 315
Plateforme pour le compostage	11 566	5 783	5 783
Signalétique	1 640	776	864
Aménagements des surfaces utilisables	75 201	35 857	39 344
TOTAL	105 900	50 594	55 306

Les tonnages

Les quantités collectées sont en hausse de + 1,9 % sur le territoire. On constate encore une augmentation de + 6,49 % pour les encombrants, malgré la mise en place des bennes bois en cours d'année sur certaines déchetteries (+71,21 %).

Les déchets verts sont en nette baisse (une conséquence de la sécheresse de cet été) – 7,5 %.

Le ratio par habitant de 253 kg par habitant reste toujours bien supérieur à celui de la moyenne nationale (195 kg/hab.)

Type de déchets	Tonnage	Taux de progression en %	Type de déchets	Tonnage	Taux de progression en %
Encombrants	3 658	+ 6,49	DDS	109	- 3,25
Bois	216	+ 71,21	Batteries	22	+ 78
Cartons	299	+ 1,65	Piles	5	- 23
Ferraille	714	+ 0,68	Lampes - Néons	2	+ 57
Métaux précieux	1	-	Huile de vidange	16	+ 1
Déchets verts	1 895	- 7,5	Textiles	59	- 5,2
Gravats	2 550	- 0,23	Pneus	54	+ 29,5
DEEE	442	+ 1,9	Capsules Nespresso	2	+ 38,6
			Cartouches d'imprimantes	1	+ 129,8
Total		10 045	+ 1,9		

Au total, 2 605 enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.

La fréquentation

Les deux années qui ont suivi la reprise de la compétence déchetteries ont été consacrées à l'harmonisation des filières de tri des déchets déjà en place, aux horaires d'ouverture, à la création d'une identité visuelle dédiée et à la mise en place des cartes d'accès magnétiques.

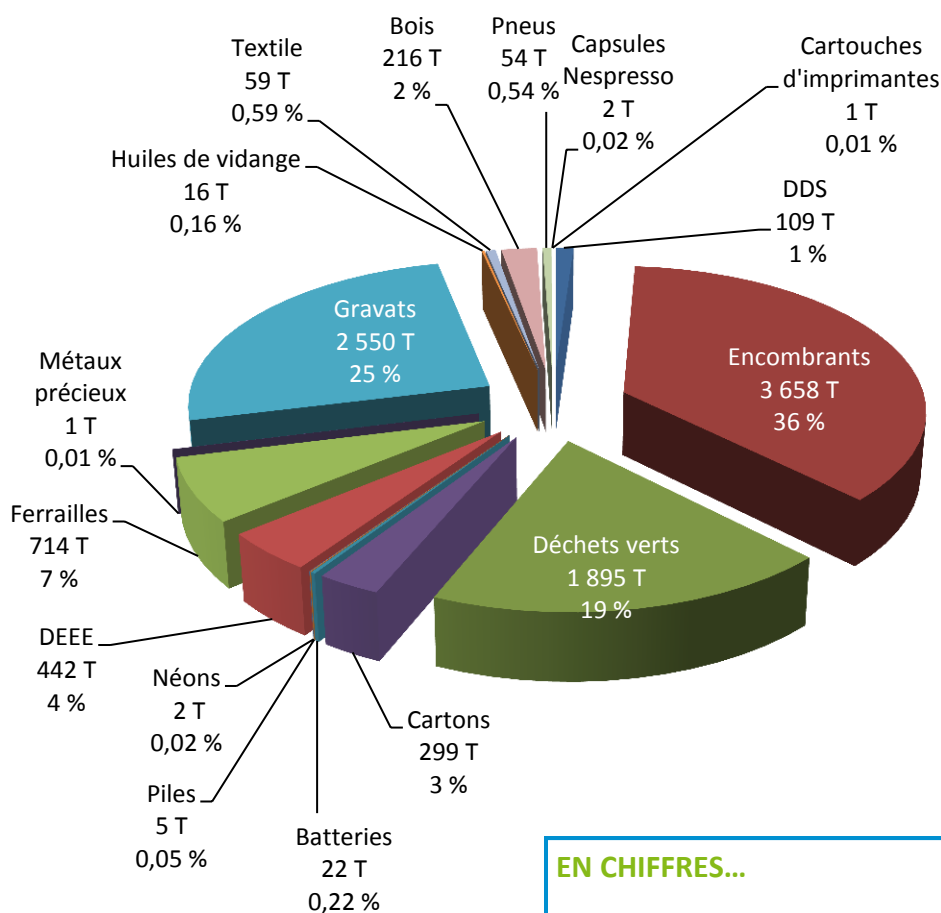
Les horaires sont aujourd'hui complémentaires et permettent aux usagers de pouvoir accéder aux 10 déchetteries du lundi 9h au samedi 17h en hiver et 18h l'été.

En raison de la faible fréquentation constatée sur le site de Champcevrains, il a été décidé de supprimer la plage horaire du vendredi après-midi l'été.

Les déchets interdits

Les déchets interdits : les ordures ménagères, les déchets industriels, agricoles, les déchets artisanaux et commerciaux, les déchets amiantés, les bouteilles de gaz et les extincteurs, les boues de station d'épuration, les boues de fosses septiques, les lisiers et fumiers, les cadavres d'animaux, les cendres chaudes, les carcasses de voitures ou similaire, les engins explosifs ou dangereux, les produits radioactifs, les pneus agricoles et de poids lourds.

Les apports en déchetterie par type de déchets

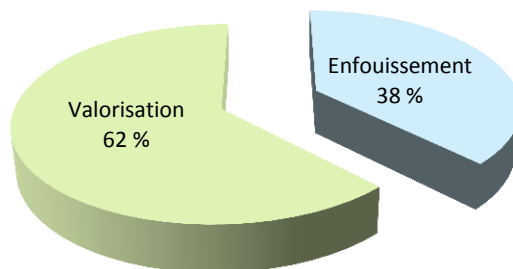


EN CHIFFRES...

1 478 tonnes de déchets (14,74 % du gisement) rapportent directement une recette au Syndicat (DDEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux) soit une progression de 25 tonnes / 2014. 636,8 tonnes (6 % du gisement) sont traités par des Eco-organismes.

Les encombrants, les gravats et les déchets verts sont les déchets les plus déposés en déchetterie.

La part de valorisation des déchets entrants en déchetterie



62 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

Les filières

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	SMP en régie
Gravats	SMP en régie
Encombrants	SMP en régie
Bois	Bourgogne Recyclage
Métaux	Bourgogne Recyclage
Lampes usagées	RECYLUM
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE
Cartouches	Collectors
Capsules Nespresso	Nespresso
Carton	Shamrock
Déchets ménagers spéciaux	Triadis/EDIB
Huiles de fritures	Ecogras
Huiles de vidanges	Sevia
Batteries	Bourgogne Recyclage
Vêtements	Ecotextile / Le Relais

La collecte des textiles

Fin 2015, le Syndicat a rompu son contrat avec Ecotextile. Tous les points de collecte sont dorénavant équipés de colonnes de l'association Le Relais (éco-organisme Eco TLC).

En 2015, 86 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire) avec le Relais, soit plus de 5 kg / habitant.

Grâce au partenariat mis en place en France avec l'ensemble des Relais, le tri et la valorisation des textiles, linges de maison et chaussures a permis :

- la création de 2 200 emplois nets en 30 ans, favorisant l'insertion par le travail,
- la collecte de 90 000 tonnes de textiles en 2014, valorisés à 97 %,
- la création et la commercialisation de Métisse, une gamme d'isolation thermique et acoustique conçue à partir de vêtements de seconde-main issus de coton recyclé
- le lancement des Eko Baffle, une solution écologique pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas, restaurants, salles de musique ...



Récupération et effractions

Les prix des matériaux ferreux et non ferreux à la revente, sont très élevés et suscitent la convoitise de nombreuses personnes qui viennent en dehors des heures d'ouverture récupérer ces matériaux. En 2015, le Syndicat a constaté de nombreux actes de vandalisme. Les sites ont été régulièrement fracturés, occasionnant plusieurs milliers d'euros de réparation ainsi que de nombreuses heures de réparation effectuées par les agents.

De plus, pendant les heures d'ouvertures, les agents d'accueil rencontrent des difficultés pour faire respecter l'interdiction de récupération, et ce malgré les affiches déposées sur tous les sites.

Bilan des effractions constatées	2014	2015
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	31	27
Dépôts sauvages devant les déchetteries	41	34
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	12	4
Départ de feu dans les bennes	0	0

Mesures prises pour lutter contre les effractions et les incivilités :

- Stockage des batteries et matériaux précieux hors des locaux fermés des déchetteries et évacuation au fur et à mesure des apports.
- Dépôts de plaintes systématiques.
- Courriers systématiques aux contrevenants.
- Achat de caméras et de panneaux informatifs sur la vidéosurveillance.

Les dépôts de plaintes ne sont pas pris en compte par le Procureur de la République qui a refusé de poursuivre les contrevenants, même identifiés.

Malgré ces vols, le Syndicat a collecté 22 tonnes de batteries (12 T en 2014) et plus d'1 tonne de métaux précieux grâce aux collectes systématiques mises en place.

Les installations de traitement et de valorisation

L'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux)

L'ISDND de Ronchères reçoit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée. Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée. Elle est exploitée en régie directe par le Syndicat.

L'installation dispose d'un arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation avec fin de validité au 15 juillet 2029.

Le site accueille en moyenne 57 bennes de déchets par semaine :

SITA (OM et biodéchets)	30 camions / semaine
Bourgogne Recyclage (déchetteries)	27 camions / semaine

Fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 15 000 tonnes de déchets par an, composés des déchets des ménages du territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchetteries.

Des alvéoles, dans lesquelles on déverse les déchets, sont creusées dans le sol. Elles sont dotées de dispositifs d'étanchéité (géomembrane, argile,...). Pour limiter l'action de l'eau sur les déchets et donc diminuer la production de lixiviats (jus des déchets).

Des fossés captent et détournent les eaux pluviales qui sont ensuite épurées et contrôlées avant d'être rejetées dans la nature.

Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets organiques) est récupéré et utilisé, par l'intermédiaire d'une chaudière, pour permettre l'évaporation des lixiviats.

Après traitement, seule une petite quantité de boues est produite ; elle est acceptée dans l'ISDND après analyse par un laboratoire extérieur.

Une fois la capacité maximale atteinte, on procède à la fermeture des casiers en privilégiant un recouvrement de terre végétale qui encourage l'apparition de la végétation, conformément à la réglementation.

Les tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés par le Comité syndical.

Le tarif DIB (Déchets Industriels Banals) en 2015 est de 54,50 € net auxquels s'ajoutent la TGAP (Taxe Générales sur les Activités Polluantes).

Analyse et contrôle

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux.

- Contrôle sur les déchets : pesées, contrôle visuel, non-radioactivité, examen permanent au déchargement...
- Sur les eaux du site : contrôle des eaux souterraines sur quatre piézomètres, des eaux de surface des bassins.
- Sur les lixiviats : des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.
- Sur les biogaz : contrôle des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz.
- Sur le bruit : des mesures sont effectuées tous les 5 ans.

Un registre sur site mentionne les résultats et les actions issus de ces contrôles.

Travaux sur l'ISDND

L'ISDND avait un excédent de lixiviats dans le premier casier de stockage des déchets. Suite à l'étude complémentaire concernant la possibilité de rejets hydriques en milieu naturel, le Syndicat a attribué en 2014 un marché d'exportation et de traitement des lixiviats (200 m³ / jour) à la Lyonnaise des Eaux (direction régionale Bourgogne, Champagne, Jura).

Au 31 décembre 2014, plus de 8 000 tonnes de lixiviats ont été traitées. L'évacuation a continué en 2015 avec plus de 2 600 tonnes supplémentaires pour une valeur de 146 817€.

Des travaux ont également été effectués sur le bassin à lixiviats pour environ 50 000 €. Celui-ci a été vidé, curé, rehaussé, nettoyé et remis aux normes (inclinaison de la pente). Une nouvelle géomembrane a été installée. La capacité du bassin est à présent de 5 000 m³. Il a également été clôturé.

Le centre de compostage

Fonctionnement de l'installation

Les biodéchets sont réceptionnés dans un bâtiment. Après un contrôle rigoureux de la qualité des apports, les déchets verts et les biodéchets sont broyés à l'aide d'un broyeur d'une capacité de plus de 30 m³/heure.

La matière est ensuite introduite dans un tunnel de 80 m de long, où elle est retournée plusieurs fois par jour par un fermenteur à axe horizontal. Celui-ci a pour mission de mélanger et d'aérer la matière, afin que la fermentation ait lieu dans les meilleures conditions.

Un système d'arrosage est présent afin d'avoir une humidité optimale. La fréquence de retournement est adaptée à la nature des produits et à leurs stades d'évolution. Le produit est ensuite mis dans un box pour maturation.

Le suivi quotidien de la fermentation est assuré grâce à des mesures de la température, permettant de contrôler la dégradation des végétaux et l'hygiénisation du compost. La montée en température est supérieure à 55°C.

Après la phase de maturation, le produit est calibré à l'aide d'un trommel, selon des modes opératoires bien définis.

Le crible à étoiles a également été changé pour un trommel qui sépare le compost des indésirables.

Les tarifs

Le tarif du compost vendu par l'intermédiaire de 110 Bourgogne en 2015 est de 11 € la tonne.

Analyse et contrôle

C'est la société AUREA, anciennement SAS Laboratoire qui analyse tous les lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

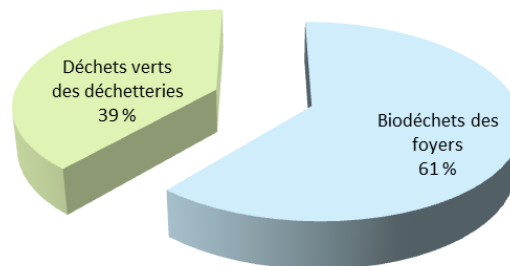
En 2015, 16 lots ont été analysés avant distribution.

Incident sur le fermenteur

Le fermenteur est tombé en panne au printemps 2015. Le temps de la panne, les biodéchets et les déchets verts ont été traité pour partie avec l'ancien procédé. Le surplus (1 045 tonnes) a été évacué pour être traité à la compostière de l'Aube. Le coût total de cet incident est de 141 215,28 € TTC dont 49 784,28 € pour l'évacuation et le traitement des biodéchets et des déchets verts dans l'Aube et 91 431 € pour la réparation du fermenteur. Sur la totalité, il restera 63 868 € à payer en 2016. L'assurance bris de machine du Syndicat prend en charge le sinistre moins la franchise de 6 000 €.

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Résultats des collectes 2015		
	Tonnages	Ratio kg/hab./an
Biodéchets des foyers	2 912	80
Déchets verts des déchetteries	1 895	48



Répartition biodéchets - déchets verts collectés

La redistribution du compost

Le Syndicat produit un compost de référence, à haute valeur ajoutée, répondant aux normes qualitatives et environnementales les plus strictes qui lui permettent d'être commercialisé auprès d'agriculteurs et redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

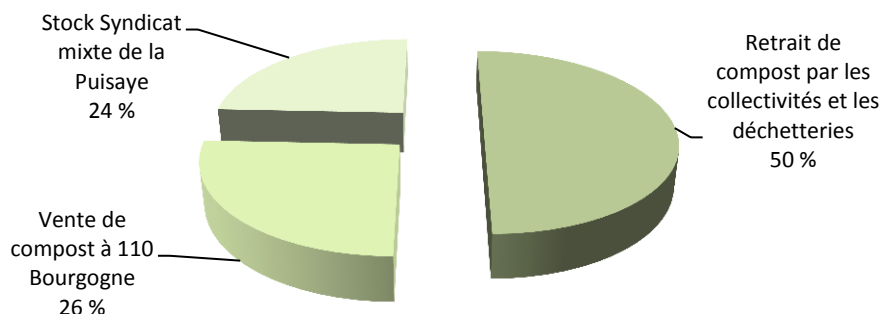
1 664 tonnes de compost ont été produites en 2015.

Les tonnages distribués aux collectivités ont baissé de 17 % avec 822 tonnes distribuées.

Cette baisse est due en partie à une panne du fermenteur qui a obligé le Syndicat à évacuer 1 045 tonnes de biodéchets et de déchets verts à la compostière de l'Aube.

Cette année, le Syndicat a vendu 422 tonnes de compost à 110 Bourgogne. 400 tonnes de la production 2015 étaient encore stockées fin décembre 2015 au centre de compostage.

Part de la distribution collectivités / 110 Bourgogne



Les installations de stockage des déchets inertes

L'installation de déchets inertes de Lain

Le Syndicat mixte de la Puisaye possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.

Cette installation a reçu en 2015, les gravats des déchetteries de Coulanges / Yonne, Etais la Sauvin et Molesmes (environ 500 tonnes).

L'installation de déchets inertes de Peruseau

Ce site appartient à la Communauté de communes de l'Orée de Puisaye qui a confié sa gestion au Syndicat. Il accueille les gravats de la déchetterie de Charny soit pour 2015 environ 250 tonnes.

La valorisation des emballages, du papier et du verre

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. Le Syndicat a confié le tri de son flux multimatériaux à la société Sorépar dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Son centre de tri, situé à Ormoy, trie les emballages et les papiers du Syndicat mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et le papier collectés dans les points recyclage sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri (sacs et barquettes plastique, pots de yaourt, polystyrène, déchets organiques...). Ces refus de tri sont transportés et enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Syndicat à Ronchères.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge du Syndicat, le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon / Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées dans le cadre des contrats passés entre les collecteurs et des entreprises agréées, pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les bouteilles en plastique	Valorplast
L'aluminium	CSR Environnement
L'acier	Arcelor
Les briques alimentaires et cartonnettes	COVED
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Saint Gobain

En résumé

Les déchets collectés par habitant

Déchets ménagers et assimilés collectés en 2015

592 kg/hab./an

616 kg/hab. en 2014

653 kg/hab. moyenne nationale

Ordures ménagères et assimilées

345 kg/hab./an 369 kg/hab./an - 439 kg/hab./an

**Emballages + JMR
+ verre en AV**
87 kg/hab./an
87 kg/hab./an
65 kg/hab./an



Biodéchets en PAP

80 kg/hab./an
93 kg/hab./an



Déchets en déchetteries

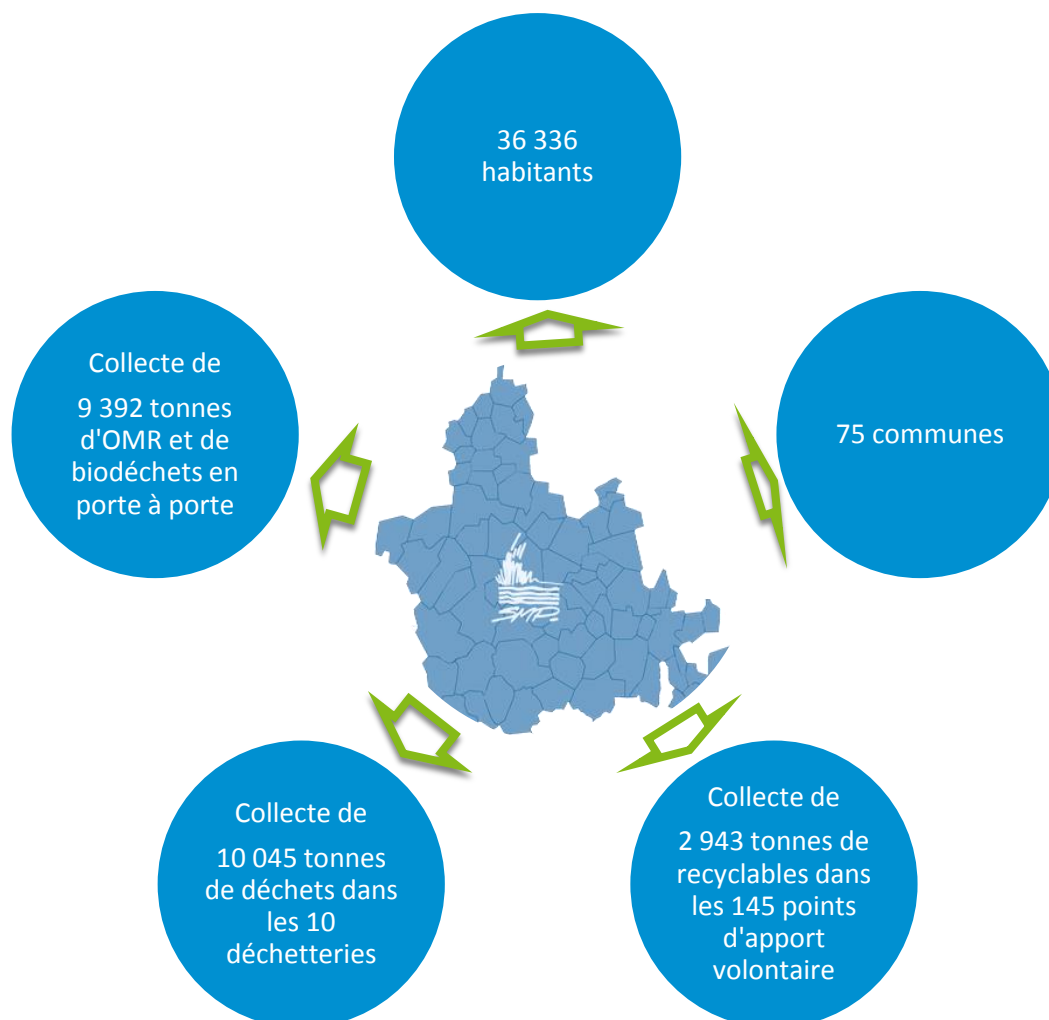
247 kg/hab./an

246 kg/hab./an

184 kg/hab./an



Le Syndicat mixte de la Puisaye en bref



Les bénéfices environnementaux



Un exemple de bilan carbone

Coved est l'un des prestataires qui reprend une partie des emballages (briques alimentaires et cartonnettes) pour le compte du Syndicat. Pour compenser le carbone issu du transport en 2015, aux fins de recyclage, des emballages valorisés Coved a planté 6 arbres au Pérou. Ces nouveaux arbres plantés sont des essences locales, plantées en agroforesterie dans des parcelles de cacaotiers. Le projet suit les directives des Nations Unies.

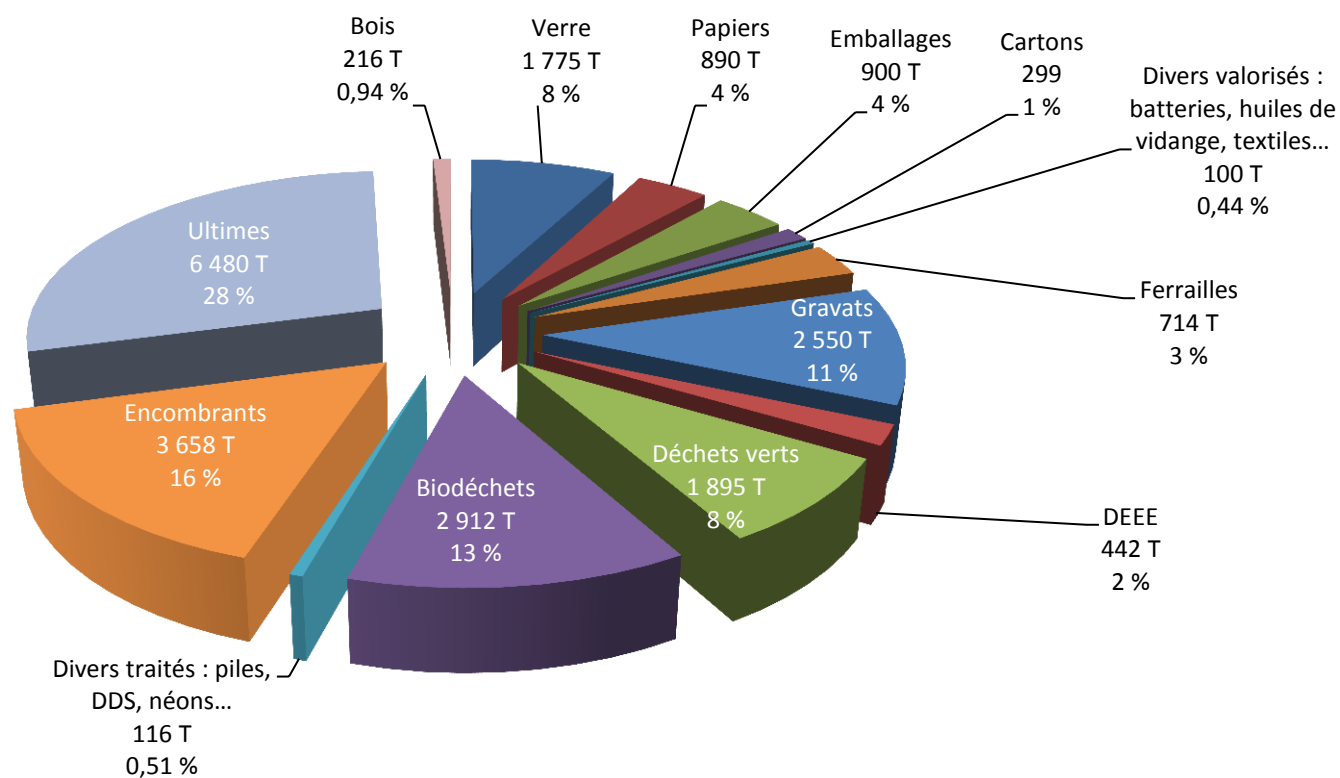
Zoom sur le recyclage des pneus

En 2015, le Syndicat a collecté 54 tonnes de pneus. Cela a permis d'économiser :

- 1 017 467 litres d'eau
- 70 733 litres de diesel
- 799 827 kwh d'électricité

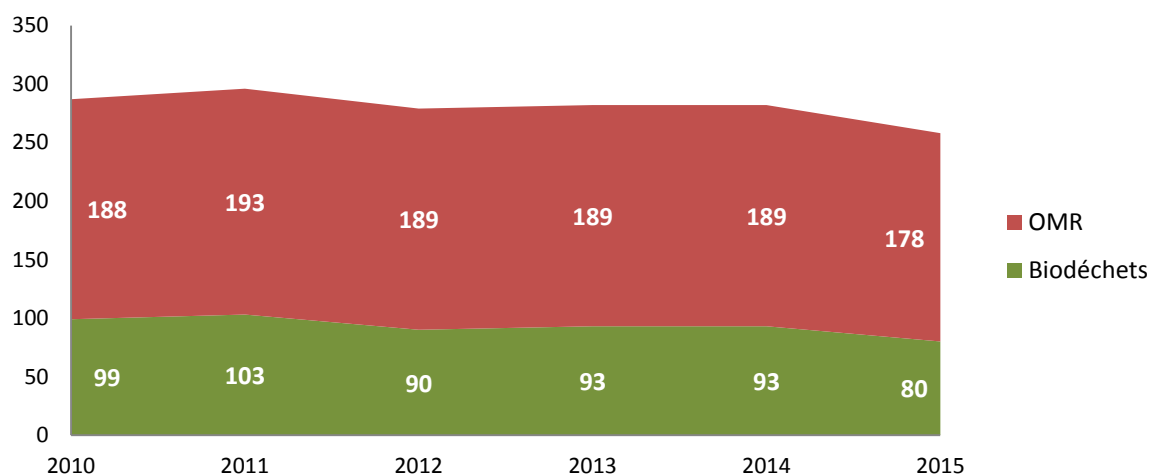
Les tonnages

Les tonnages collectés en 2015

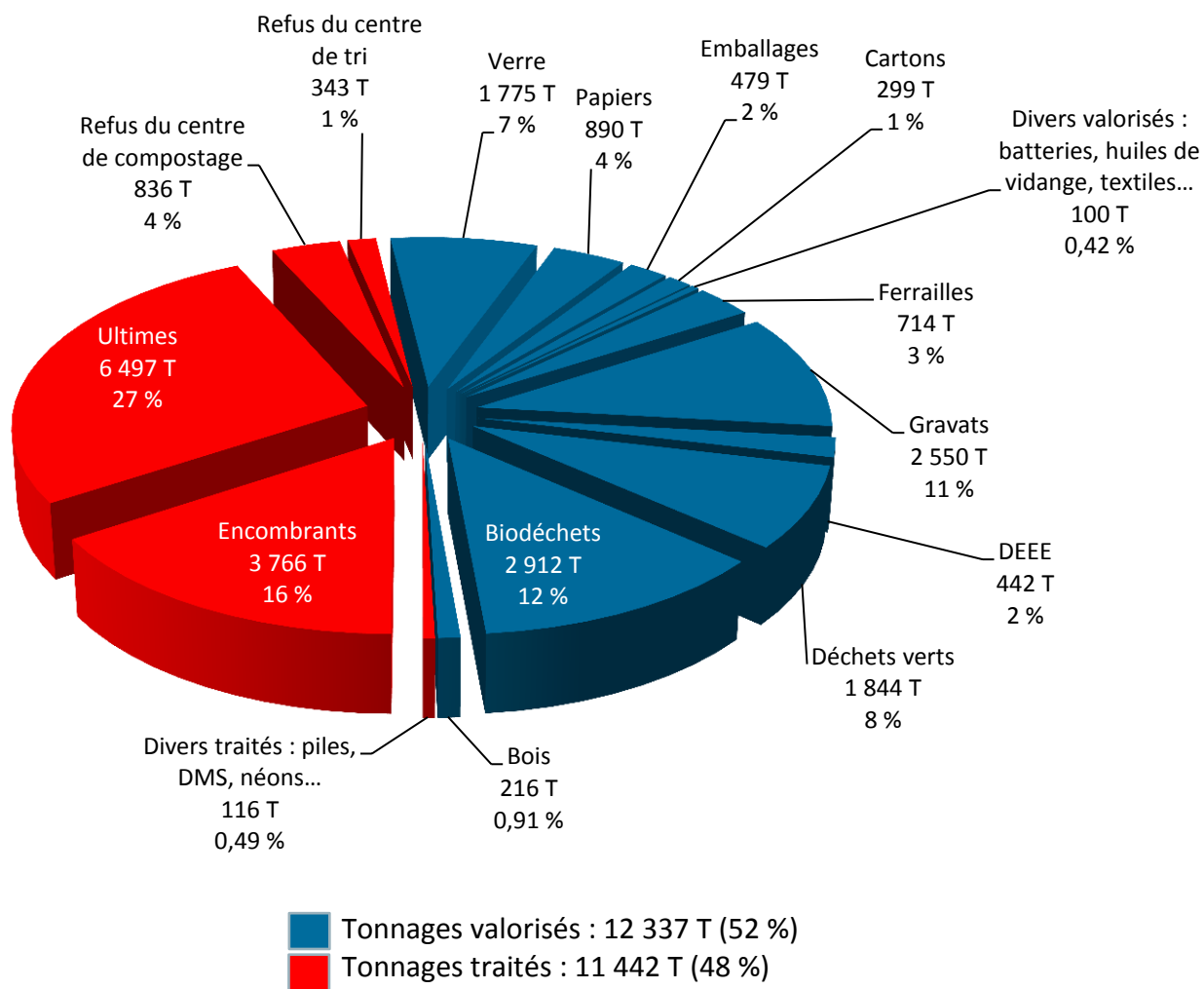


Total : 22 947 tonnes

Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets



Les tonnages traités en 2015



Total : 23 779 tonnes

Communication, information et sensibilisation

Les actions de communication

La communication orale

Réunions publiques

Deux régimes de financement des ordures ménagères étaient en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre : la redevance sur la partie Yonne et la taxe sur la partie Nièvre.

La Communauté de communes a organisé 3 réunions publiques pour informer la population de la généralisation de la redevance des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

A la demande de la Communauté de communes, le Syndicat a participé à ses réunions afin de présenter aux habitants les modalités de gestion (collecte et traitement) des ordures ménagères et les consignes de tri.

Près de 200 personnes se sont déplacées pour assister à ces réunions.

Formation du personnel de collecte

Le Syndicat a organisé en 2015, trois journées de formation à destination du personnel de collecte. Ces réunions ont permis d'apporter un éclairage aux équipes sur la structure du Syndicat, les tonnages collectés ou recyclés, les attentes en termes de consignes de collecte (notamment pour les refus de collecte) et de faire partager les retours « terrain » des équipes.

Les animations scolaires

Chaque année, le Syndicat propose par courrier aux écoles primaires de son territoire, des animations sur le thème des déchets pour le cycle 3 (du CE2 au CM2).

Pour l'année 2014/2015, différentes activités étaient proposées : des animations sur le tri, une sur la prévention et le compostage, le prêt d'outils pédagogiques (malle pédagogique, DVD, CD ROM...) ou encore la visite d'une déchetterie ou du site de Ronchères.

Toutes les animations sont gratuites et les déplacements en car sont pris en charge par le Syndicat. Les classes peuvent choisir de réaliser plusieurs interventions. Pour l'année scolaire 2014/2015, les agents environnement ont réalisé 31 animations et sensibilisé 672 élèves.

Thème de l'animation	Nombre d'animations 2014	Nombre d'animations 2015
Tri et collecte sélective	22	13
Prévention	12	8
Visites du site de Ronchères	4	6
Visites de déchetteries	2	4
Total	40	31

Le porte à porte

Cette année, le départ de deux agents environnement a contraint le Syndicat à réduire ses actions de porte à porte et ce malgré la baisse de la qualité de la collecte sélective.

Les agents environnement ont été déployés de façon ponctuelle sur la commune de Toucy après la suppression de la C2 pour une partie des habitants.

Visite du site de Ronchères et du centre de tri d'Ormoy

En juin et juillet dernier, le Syndicat a organisé 6 visites du site de Ronchères pour les élus et les habitants du territoire.

Une centaine de visiteurs ont ainsi pu découvrir les installations de valorisation et de traitement des déchets ménagers :

- l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) où sont enfouis les déchets ultimes et les encombrants des déchetteries.
- le centre de compostage qui transforme les biodéchets des habitants et les déchets verts des déchetteries en compost.

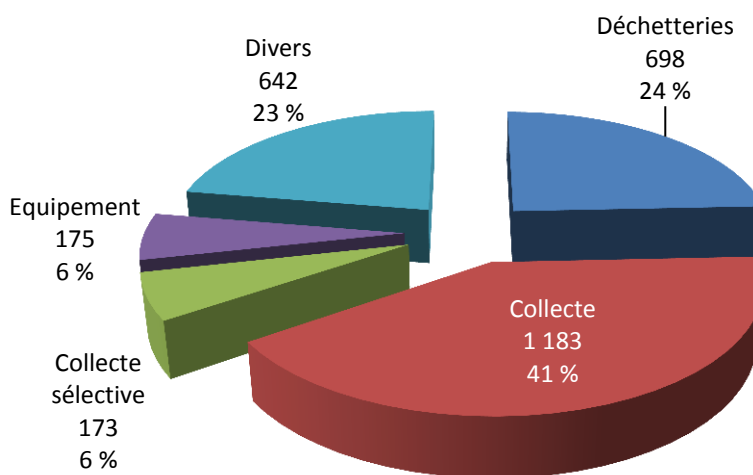
Suite à ces visites une dizaine d'élus a également visité en septembre le centre de tri d'Ormoy.



Le numéro vert

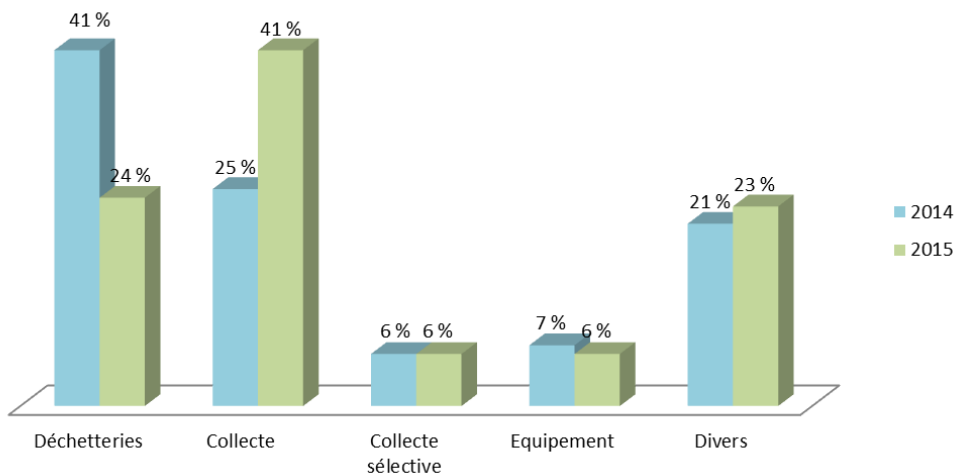
Le SMP a mis en place en 2005, un numéro vert (gratuit depuis un poste fixe). Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries... Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.

Les sujets abordés au n° vert

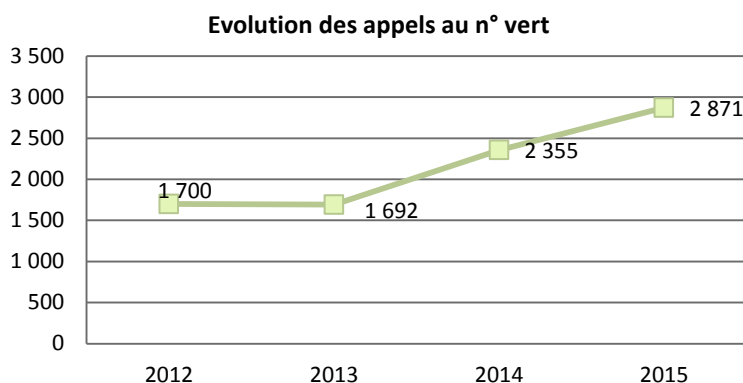


Depuis le 1^{er} janvier, plus de 2 871 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 11 appels/jour.

Comparaison des sujets abordés au numéro vert entre 2014 et 2015



Le numéro vert a connu une augmentation significative cette année avec +22 % d'appels. Cette augmentation est en partie due à la mise en place du nouveau marché de collecte (changement des jours de collecte) et aux déchetteries (demande de carte magnétique).



Les habitants contactent également le Syndicat mixte de la Puisaye par mail, courriers ou depuis cette année via les formulaires du site internet.

	Courriers	Mails	Site internet
Déchetteries	0	6	83
Collecte	60	44	6
Collecte sélective	3	7	0
Equipement	0	1	0
Divers	3	4	0
Nouveau marché	11	11	8
TOTAL	77	73	97

Rencontre avec les professionnels

Les agents environnements sont également amenés à rencontrer certains gros producteurs ou professionnels pour des problèmes spécifiques.

Des rendez-vous ont eu lieu en 2015 avec des gros producteurs tels que la blanchisserie de Champcevrains, l'entreprise Bourgeois à St Amand en Puisaye, le camping et la Guinguette de Coulanges sur Yonne, Pousseaux Bâtiment, le restaurant de St Vérain, ADI à Villefranche, Cocico, l'Eco-Centre de St Vérain, le camping de Charny ou encore des établissements publics comme les collèges de St Amand en Puisaye, Toucy, Charny, St Fargeau et de St Sauveur, la maison de santé et l'APIRJSO de St Amand en Puisaye, les maisons de retraite de Charny, Saint Fargeau, Treigny, Coulanges / Yonne et Courson les Carrières.

En fonction des problématiques, un diagnostic technique est réalisé, une formation au personnel est diligentée ainsi que la création d'outils de communication adaptés à chaque lieu (affiches, guide, autocollants, signalétique...).

Appui technique aux initiatives communales

Après avoir engagé réflexions et changements dans son fonctionnement (suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des trottoirs par exemple), la commune de Pourrain s'est lancée dans la promotion du développement durable en proposant aux habitants de s'informer sur les petites actions écologiques à mener chez soi. La commune a acquis un petit jardin dans le centre bourg et l'a mis à disposition des habitants et de l'école. Le Syndicat a fourni un composteur pour ce jardin afin que les écoliers puissent réaliser du compost et découvrir les joies du jardinage à travers les nouvelles activités périscolaires. Le Syndicat a également mis à disposition, pour le marché aux fleurs, des sacs de compost et des bioseaux pour le tri à l'école et à la mairie.

Les points singuliers

Améliorer la sécurité des usagers et des agents, lors de la collecte des ordures ménagères, reste une priorité du collecteur et du Syndicat. Une démarche de résorption des points dangereux de collecte est en cours depuis 2012, afin de se conformer à la législation (code de la route, document unique et recommandation R437 de la CNAMTS). Ce sont toutes les configurations des lieux de collecte pouvant exposer à des risques le personnel de collecte, les habitants ou dans une moindre mesure, les équipements de collecte ou communaux. Ces points sont variés : marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...

Le territoire du Syndicat est composé de communes rurales, de très nombreux hameaux et de beaucoup d'habitations isolées. Jusqu'à maintenant, la plupart étaient desservies par le camion de collecte devant la porte, quitte à arriver en marche avant et à repartir en marche arrière.

Dorénavant, celles-ci ne sont plus possibles.

En effet, 2 règlementations les proscrivent :

- le code de la route « la marche arrière ne constitue pas un mode de déplacement normal. Celle-ci ne sera donc tolérée que pour les manœuvres du véhicule »
- la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés)

Progressivement sur notre territoire, les marches arrière actuellement effectuées sont supprimées.

Lorsque le foyer est inaccessible en camion en marche avant, la collecte ne peut plus se faire en marche arrière.

Bien évidemment, l'objectif premier reste de trouver des solutions afin de collecter quand c'est possible au plus près des habitations (plate-forme de retournement, convention avec l'habitant pour faire ½ tour chez lui, remblaiement de la route, modification du circuit...). Si aucune solution n'est envisageable, la collecte se fait en bout de chemin.

A la demande du Syndicat, le collecteur avait pour mission cette année de recenser, signaler et évaluer la gravité de tous les points singuliers existants sur notre territoire.

Nous en comptabilisons plus de 400, dont seuls 30 % sont à l'heure actuelle résolus.

Chaque point noir est traité en concertation avec les habitants et les élus locaux. Après étude du problème, des rendez-vous sont pris conjointement avec les élus du secteur, les habitants et SITA, afin de trouver ensemble une solution.

Bilan des points singuliers résorbés depuis 2012

	Points singuliers solutionnés
2012	31
2013	44
2014	29
2015	31
TOTAL	135/448

Tribunal administratif

Pour la seconde fois depuis 2012, des usagers ont contesté au Tribunal Administratif (TA) la décision de supprimer une marche arrière et de créer un point de collecte au bout de la rue. Le TA a rendu, tout comme la première fois, un avis en faveur du Syndicat et a rejeté la requête des habitants.

Soutien technique

Certains organisateurs font appel au Syndicat pour un soutien technique pour la mise en place du tri lors de leur manifestation. Les agents environnement peuvent fournir un diagnostic, former le personnel et distribuer différents outils (affiches, guides du tri, du compost...). Soutien technique en 2015 à Lunestival de Pourrain, le feu d'artifice de Rogny les 7 Ecluses, Taingy dans la Rue, l'Union Sportive de Toucy et au Festival du Cirque de Toucy.

La communication écrite

Le SMP Infos

La lettre interne du Syndicat continue. Elle est destinée aux élus (délégués et suppléants, maires, présidents de communautés de communes, conseillers généraux...), les services communaux et les partenaires.

Elle informe des décisions prises sur les différents dossiers et de l'avancée des projets. Elle traite des actions menées et des grands thèmes d'actualité. Cette lettre, véritable lien entre le Syndicat et ses adhérents, est uniquement en version numérique, plus économique et plus réactive sur l'actualité. 4 numéros sont parus en 2015.

L'information aux communes

Une des priorités du Syndicat est d'informer rapidement ses adhérents afin qu'ils puissent diffuser les informations aux habitants.

Pour les problèmes relevant de la compétence communale - ou intercommunale - (voie inaccessible, stationnement gênant etc.), un e-mail type a été créé afin d'alerter au plus vite la commune, ou la communauté de communes concernée.

Tous ces signalements sont ensuite traités avec réactivité par les communes. Cette procédure permet d'assurer la poursuite du service dans de bonnes conditions.

En 2015, nous avons signalé :

- 89 stationnements gênants
- 20 routes barrées
- 16 modifications des horaires de tournées (avance ou retard).

Les bulletins municipaux

Le Syndicat envoie régulièrement des modèles d'articles pour les bulletins municipaux à tous ses adhérents : consignes de tri, jours fériés et décalage des collectes, déchets générés par les fêtes de fin d'année...

Certaines communes font également régulièrement appel au Syndicat afin de réaliser des articles sur la collecte sélective et les déchets ménagers.

En 2015, le Syndicat a été sollicité par les communes d'Arquian, Bléneau, Bouhy, Champignelles, Coulanges / Yonne, Festigny, Fontenoy, Lain, Lalande, Parly, Perreux, Rogny les Sept Ecluses et la Communauté de Communes Puisaye Forterre pour leurs journaux.

Le site internet

Le Syndicat a réalisé en 2014 son site internet (www.smpuisaye.fr).

Ce site se veut simple, clair et concis, avec peu de texte et beaucoup d'illustrations.

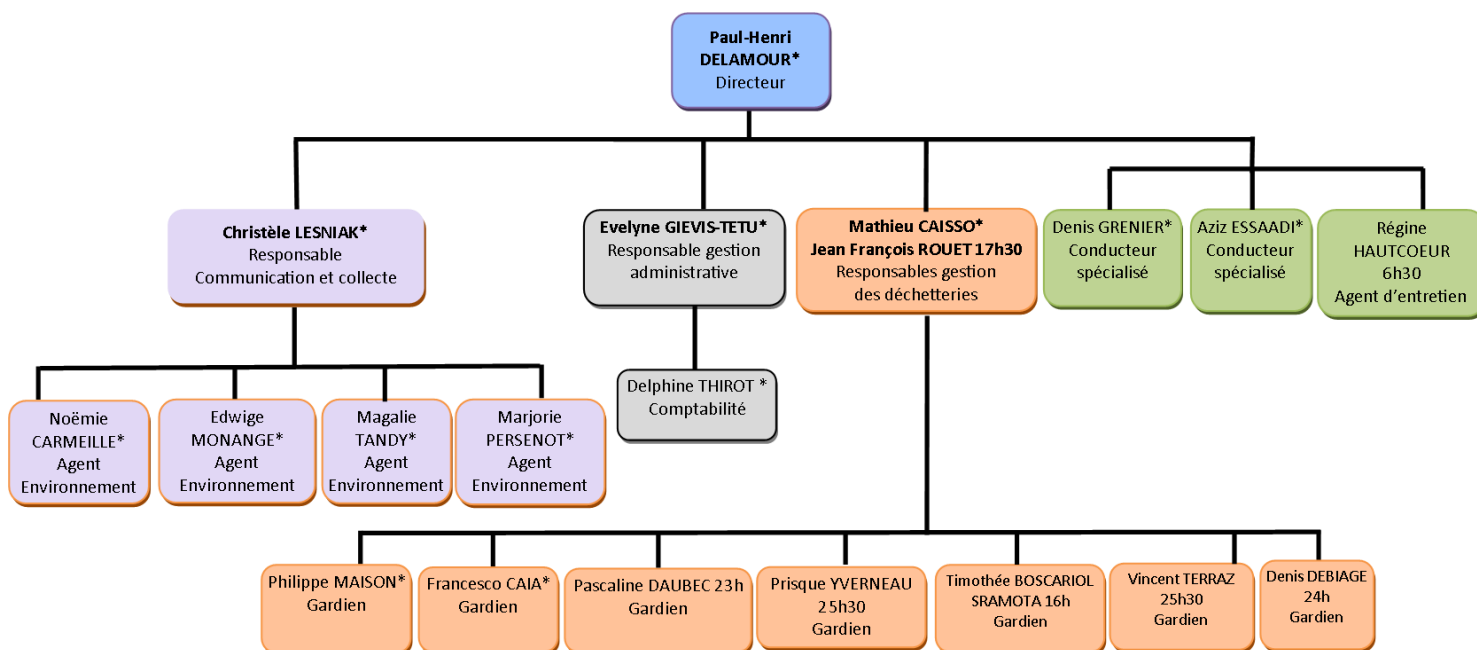
Le site tente d'être complet, c'est un espace riche d'informations dédiées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, des biodéchets, de la collecte sélective et des déchetteries.

Plusieurs onglets s'offrent aux habitants. La partie SMP pour commencer, présente la collectivité, ses missions, le territoire, etc. Une multitude de renseignements se trouvent dans la partie « les déchets en pratique ». Au travers de celle-ci, on trouve les informations pour bien comprendre les enjeux du tri (les consignes, la valorisation...), que ce soit pour les biodéchets ou les points recyclage. Une autre rubrique informe sur la collecte des ordures ménagères et des biodéchets (jours de collecte, consignes...). Enfin un dernier onglet donne toutes les informations sur les déchetteries : localisation des 10 sites, demande en ligne de la carte d'accès....

En 2015, le site a enregistré 6 858 visites. 88 % des internautes reviennent régulièrement sur le site.

On observe une augmentation des connexions lorsque l'actualité du Syndicat est importante (distribution des cartes de déchetteries, changement des jours de collecte avec le nouveau marché, jours fériés, distribution du journal je recycle...).

Les ressources humaines



***Agent à 35h**

Le Syndicat au 31/12/2015 comptait 20 agents (17 équivalent temps plein) dont 8 agents féminins.

Les compétences se répartissent entre 7 emplois de la filière administrative et 13 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 3 agents catégorie B
- 10 agents catégorie C
- 4 contrats avenir
- 1 contrat d'accompagnement dans l'emploi

En octobre, les équipes du Syndicat ont été renforcées : Noémie Carmeille et Marjorie Persenot ont été recrutées en contrat avenir en tant qu'agent environnement. Elles remplacent Dorothée Andral Labardin et Solène Sévat-Congar qui ont quitté respectivement le Syndicat en 2013 et 2014. Avec Magalie Tandy et Edwige Monange, l'équipe des agents environnement est au complet.

Denis Debiage a été recruté en tant que gardien de déchetterie en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Il travaille sur les 10 déchetteries.

Les évaluations

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'entretien professionnel est obligatoire pour tous les employeurs publics territoriaux en lieu et place de la notation. Le fonctionnaire bénéficie chaque année d'un entretien professionnel qui donne lieu à un compte rendu.

La date de l'entretien est fixée par le supérieur hiérarchique direct en fonction, notamment, du calendrier de la commission administrative paritaire dont relève l'agent évalué. Le Syndicat a donc mené les entretiens de tous ses agents entre novembre et décembre 2015.

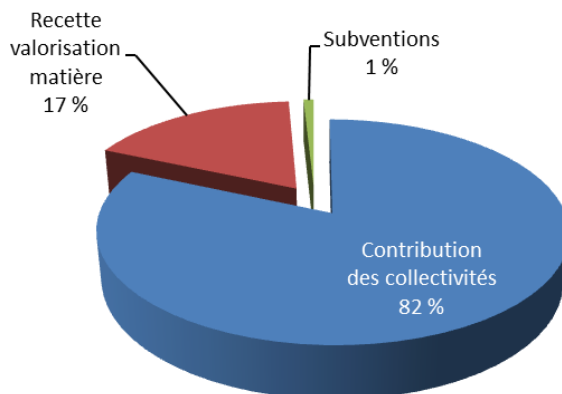
Développement des compétences

Le Syndicat encourage les agents à se former. Cela a donné lieu cette année à 37 jours de formations pour les agents.

Les indicateurs financiers

Les principales sources de financement

La participation des collectivités adhérentes représente 82 % des recettes en 2015 (3 661 281 €).



La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Le principe de la REP découle de celui du « pollueur – payeur » : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont agréés par l'État, et prélèvent de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits...). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme d'aides aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- **Eco-Folio** est l'éco-organisme qui permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits de financer le recyclage de leurs produits en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués. Pour son 2^{ème} agrément, l'Etat a donné comme objectif à Ecofolio de développer le recyclage des papiers pour atteindre 55 % dès 2016. Les émetteurs de papiers doivent verser une contribution (52 €/tonnes de papiers produits) dès lors qu'ils génèrent plus de 5 tonnes de papiers par an. Seul 50 % en tonnes des producteurs contribuent à Eco-Folio car certains sont exonérés (presse, éditeurs de livres...).

En 2015, le partenariat avec Eco-Folio a permis de recevoir un soutien à la tonne collectée et recyclée de 63 043,59 € (soutien de 2013 et 2014).

- **La société Eco-emballages** garantit la reprise du verre et des emballages par les filières industrielles, offre une aide dans le domaine de la communication, apporte un soutien financier à la tonne triée etc. Le Syndicat bénéficie du barème « E ». Les aides financières sont versées sur déclaration trimestrielle d'activité des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le tonnage recyclé par habitant est élevé. En 2015, le contrat avec Eco-Emballages a permis de recevoir un soutien à la tonne collectée et recyclée de 306 600 € (somme à affiner en fonction du liquidatif qui nous sera transmis courant 2016).

- Les éco-organismes :

En déchetteries, des conventions ont été signées avec plusieurs éco-organismes.

Eco-organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2015
OCAD3E	DEEE	32 040 €
ECO TLC	Textile	3 648 €
ECO DDS	Produits toxiques	9 038 €
ECO MOBILIER		6 777 €
RECYLUM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	

Le budget

Total des dépenses

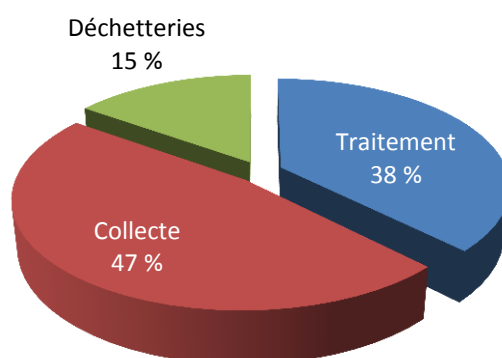
	Prévu	Réalisé
Investissement	1 916 410 €	1 216 476 €
Fonctionnement	5 088 158 €	4 638 867 €

Total des recettes

	Prévu	Réalisé
Investissement	1 916 410 €	1 182 891 €
Fonctionnement	5 088 158 €	4 744 510 €

Coût moyen par habitant

	Traitement recyclable et structure	Collecte OMR et biodéchets	Déchetteries	TOTAL
Taux moyen de participation €/hab.	36,31	45,79	14,68	96,78



Les annexes

ANNEXE 1 : la composition du Comité syndical

Collectivité adhérente représentée	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes Cœur de Puisaye	Laurent Bonnotte	Gilles Demersseman Pierre Denis Isabelle Froment Meurice Robert Garnault Mireille Gelmi
	Benoît Brajeux	
	Michel Carré	
	Vincent Dufour	
	Claude Ferron	
	Yves Fouquet	
	Martial Hermier	
	Jean Joumier	
	Gérard Legrand	
	Jean-Luc Salamolard	
	Jean - Philippe Saulnier - Arrighi	
	Jean - Luc Vandaele	
Communauté de communes Forterre Val d'Yonne	Dominique André	Jacqueline Sumereau Monique Wlodarczyk
	Paul Chocat	
	Patrick Dubois	
	Jean Marc Léger	
	Sylvain Noël	
Communauté de communes Orée de Puisaye	Michel Beullard	Joël Lales Isabelle Léon-Dufour
	Hervé Chapuis	
	Michel Courtois	
	Lucile Lesince	
	Francis Moreau	
Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre	Pascale De Mauraige	Claude Conte Joël Guemin Denis Pouillot
	Michel Garraud	
	Claude Macchia	
	Lucette Marceau	
	Jean Massé	
	Dominique Morisset	
	Jean - Claude Reboullot	
	Franck Sallin	

ANNEXE II : la composition du bureau

Michel Carré - Président
 Claude Ferron - 1^{er} Vice-Président
 Jean Massé - 2^{ème} Vice-Président
 Paul Chocat - 3^{ème} Vice-Président
 Dominique André

Michel Beullard
 Benoît Brajeux
 Michel Courtois
 Patrick Dubois
 Michel Garraud

Gérard Legrand
 Francis Moreau
 Jean - Claude Reboullot
 Jean Luc Salamolard
 Franck Sallin

ANNEXE III : stock des équipements

	Dans les communes	Au Syndicat	Total
Bacs à biodéchets 120 l	526	2	528
Bacs à biodéchets 240 l	5	1	6
Bioseau	224	240	464
Composteurs	119	1	120
Colonnes à emballages	8	1	9
Colonnes à papiers	2	1	3
Colonnes à verre	22	11	33

ANNEXE IV : les marchés et leurs échéances

	Intitulé du marché	Début contrat	Durée du contrat	Fin du contrat	Prestataire
OM / Bio.	Collecte des déchets ménagers et assimilés	01/03/2015	3 ans renouvelable 2 fois 1 an	03/03/2018	SITA
	Fourniture de récipient de pré-collecte	01/11/2015	3 ans	01/11/2018	Plastic Omnium
PAV	Fourniture de colonnes d'apport volontaire	01/11/2015	3 ans	01/11/2018	Plastic Omnium
	Collecte des emballages et journaux-magazines en apport volontaire	01/11/2014	7 ans renouvelable 1 fois	31/10/2021	Bourgogne environnement
	Collecte du verre	01/01/2015	7 ans	31/12/2021	Gachon
	Tri et conditionnement des matériaux recyclables	01/02/2012	4 ans	31/01/2016	Centre de tri Sorepar Ormoy
	Evacuation bennes bois, déchets verts, encombrants, gravats, batteries	01/05/2015	3 ans	30/04/2018	Bourgogne Recyclage
	Evacuation bennes ferraille	01/07/2015	3 ans	30/06/2018	Bourgogne Recyclage
	Evacuation bennes cartons	01/05/2015	3 ans	01/05/2018	Shamrock
	Evacuation DMS	01/05/2015	3 ans	01/05/2018	Triadis
ISDND	Entretien et maintenance des réseaux lixiviats et biogaz sur l'ISDND de Ronchères	20/02/2015	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/02/2016	EIRA Environnement
	Prestation de service pour le traitement ponctuel des lixiviats excédentaires de l'ISDND de Ronchères - St Fargeau	17/09/2015	1 an	17/09/2016	Lyonnaise des eaux - Coved
	Travaux de terrassement et d'étanchéité de l'ISDND de Ronchères - St Fargeau Lot 1 Terrassement	7/03/2015	1 an renouvelable 2x1 an	07/03/2016	Volgré Dubois Travaux Publics
	Lot 2 Etanchéité				Jean Lefebvre Sud Est

ANNEXE V : lexique

AV : apport volontaire

C1 : collecte une fois par semaine

C2 : collecte deux fois par semaine

CC ou CdC : Communautés de Communes

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE ou D3E : déchets électriques et électroniques d'équipements

DIB : Déchets Industriels Banals

DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMR : ordures ménagères résiduelles

PAP : porte à porte

PAV : points d'apport volontaire

REP : Responsabilité Elargie au Producteur

SDD : Soutien au Développement Durable

SMP : Syndicat mixte de la Puisaye

TA : Tribunal Administratif

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Pour contacter le Syndicat mixte de la Puisaye

Collecte et traitement, les problèmes des usagers

Noémie CARMEILLE	03 86 74 28 75	noemie.carmeille@smpuisaye.fr
Edwige MONANGE	03 86 74 28 72	edwige.monange@smpuisaye.fr
Marjorie PERSENOT	03 86 74 28 79	marjorie.persenot@smpuisaye.fr
Magalie TANDY	03 86 74 28 71	magalie.tandy@smpuisaye.fr

Communication et collecte

Christèle LESNIAK	03 86 74 27 77 06 45 44 90 47	christele.lesniak@smpuisaye.fr
-------------------	----------------------------------	--------------------------------

Déchetteries

Mathieu CAISSO	03 86 74 28 76 06 71 02 64 22	mathieu.caisso@smpuisaye.fr
Jean François ROUET	03 86 74 28 76	jean-francois.rouet@smpuisaye.fr

Gestion administrative / Ressources humaines / Comptabilité

Evelyne GIEVIS-TETU	03 86 74 28 70	evelyne.gievis-tetu@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr
Delphine THIROT	03 86 74 28 70	delphine.thirot@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr

Direction

Paul-Henri DELAMOUR	03.86.74.28.70 06 45 44 25 11	paul-henri.delamour@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr
---------------------	----------------------------------	--

Pour les habitants

Un téléphone : **0 800 584 762**

Un e-mail : **jerecycle@smpuisaye.fr**

Un site internet : **www.smpuisaye.fr**

